SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
Pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'Utilité Publique

COMMISSION NATIONALE D'ÉDUCATION ET D'ACTIVITÉS CYNOPHILES

Réunion G.T. du 6 janvier 2012 et des CTR les 7 et 8 janvier 2012
au siège de la Société Centrale Canine.

Soumis à l'approbation du comité de la SCC : paragraphes B – C - D

Présents CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER, Jean-Claude METANS, Jean-Pierre GARCIA, Annie TARDY, Serge FELIX, Serge RAFIN, Alexandre BALZER,
Absent excusé : Daniel SCHWARTZ

Présents Responsables des Groupes de Travail. : Gilles AYMARD, Jean-Pierre TOURRES, Jean-Luc GENOT, René VILLELA, Eric TRIVELLIN, Alain VELAY, René RAUWEL, Amélie DUTREY-PUYMIRAUD,
Absents excusé de Responsable des Groupe de Travail : Gilles SENTOST,

.Présents des C.T.R. : Eric OFFNER (Bas-Rhin), Marc MEYER (Haut-Rhin), Christian SAUVAGNAT (Auvergne Bourdonnais Velay), Dominique TACHON (Centre), Dominique MASSON (Champagne Ardennes), Gérard FAYE (Dordogne), Alain LAURENT (Seine Maritime), Daniel ROUYER (Île de France), Corinne GARRET (Île de France), Raymond CONAN (Landes), Jacqueline GARRIGUE (Languedoc-Roussillon), Caroline HYLLAIRE (Limousin), Alain KIFFER (Lorraine), Jean-Denis DEVINS (Lorraine), Chantal GODIMUS (Nord Picardie), Maryvonne MAHLER (Pays de Loire), Mireille POUPARD (Poitou Charente), Marie Noëlle GERON (Poitou Charente), Brigitte CARASCOSSA (Pyrénées Gascogne), Alain VELAY (Rhône Alpes).
Absents Excusés C.T.R. : Fabien FLEURY (Basse Normandie), Dominique BARBON (Bourgogne), Pascale CRESPEL (Bretagne), Fabien FLOURET (Île de France), Sylvie RICHARD (Midi Côte d'Azur), Gérard LABEY (Picardie Oise).

Début de Réunion vendredi 6 janvier 2012 : 14 heures.
Début de réunion des samedi 7 et dimanche 8 janvier 2012 : 9 heures.

Ouverture par Jean-Paul PETITDIDIER :
Bienvenue à notre réunion annuelle des CTR et merci pour votre présence et votre fidélité à notre cynophilie.
Permettez moi, au nom de mes collègues de la Commission, de vous renouveler nos meilleurs vœux pour 2012, pour vous et vos proches . santé, prospérité et réussite dans tous vos projets
Avant de commencer cette réunion, je voudrais que nous ayons une pensée amicale pour des cynophiles, à qui je dois beaucoup, mais qui nous ont quitté, et témoigner ainsi à leur famille et à leurs proches toute notre sympathie, pour :

- François STRIBY qui a été Président du Doberman Club, Président de la Société Canine du Haut Rhin et Vice président de la SCC. Grand cynophile et défenseur de l'utilisation il nous as quitter en décembre dernier.

- Camille MICHEL ancien Préfet et président de la SCC pendant 18 ans amateur de chasse avec ses Setter Irlandais. Il nous a quitté le 2 janvier dernier.

Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence en leur mémoire.

Comme j'aime à le répéter chaque année, je souhaite que notre rencontre soit constructive et enrichissante pour tous. Dans cet esprit, je vous invite à nous poser toutes les questions qui vous préoccupent afin que nous puissions y apporter une réponse, et n'hésitez surtout pas à nous proposer vos idées d'amélioration de notre système.
Nous avons conscience de la complexité de la mission d'un Coordinateur Technique Régional et cela ne donne que plus de mérite à votre implication. Comme son nom l'indique, le C.T.R. est un véritable coordinateur, un « Chef d'orchestre ». Il se doit de s'occuper de toutes les disciplines pratiquées dans sa Régionale et pour réussir, il doit avant tout savoir déléguer car il ne peut pas faire tout lui-même.
Les CTR les plus efficaces sont ceux qui entretiennent de bonnes relations avec leur Régionale, leurs actions sont reconnues et ils bénéficient de la confiance et de l'appui de leur Comité. Je ne peux que vous encourager, si cela n'est déjà fait, à vous rapprocher de votre Régionale.
Avant de donner la parole aux responsables des différents Groupes de Travail, je voudrais rapidement souligner quelques points importants qui nous interpellent :

<u>Candidature pour l'organisation des Championnats ou GPF</u>
Comme chaque année nous avons des difficultés à obtenir des candidatures pour l'organisation de nos Finales. Nous ne maîtrisons pas ces candidatures, c'est vous qui nous proposez un lieu. Si nous n'avons aucune candidature pour un Championnat de France ou une Finale et bien nous respecterons votre volonté et il n'y aura pas de Championnat ou de Finale cette année-là. On peut également envisager de n'organiser une finale que tous les deux ans si cela vous pose problème.

<u>L'une des Missions importantes du CTR est :</u>
La transmission des informations. Le manque d'information conduisant à la désinformation, nous comptons sur vous pour rediriger vers vos Clubs toutes les informations en provenance de la CNEAC , et je vous en remercie d'avance.

<u>Résultats de Concours non déclarés au 3/01/2012</u>
44 concours (6%) ce qui représente 13 .200 passages non enregistrés, non reconnus . Ceci est un véritable manque de respect vis à vis des concurrents qui ont fait confiance au Club organisateur.
Nous constatons une dégradation par rapport à 2010 (26 concours 3,5%) Nous ne pouvons accepter plus longtemps ce manquement grave des Clubs organisateurs et je tiens à vous informer que pour 2012, les Clubs organisateurs qui ne respecterons pas leur devoir d'envoyer au secrétariat les résultats de leur concours, se verrons refuser la mise au calendrier de concours pour l'année suivante, ceci après qu'un courrier soit envoyé à leur Régionale pour signaler leur carence.

<u>2011 a été une année chargée en Championnats :</u>
En plus des Championnats et Finales nationales habituelles, la France s'est vue confier par la FCI, à l'occasion du 100ème anniversaire de la FCI. :

- CM de Standard : les 8-9 et 10 juillet à VILLEPINTE
- CM d'OBEDIENCE du 8 et 9 juillet à VILLEPINTE
- CM d'AGILITY les 7-8 et 9 octobre à LIEVIN

Je tiens à remercier les Groupes de Travail respectifs qui ont accepté d'être présent à ces CM et ont fait ainsi honneur à la cynophilie française.

Je tiens tout particulièrement a souligner le magnifique travail du Comité d'Organisation du Championnat du Monde d'Agility 2011 de la FCI qui a eu lieu à Lievin. Sous la houlette de René RAUWEL, ils ont parfaitement maitrisé ce championnat du Monde au point d'en faire l'un des mieux réussi. Pour ma part j'ai beaucoup apprécié la photo géante de Gérard NIZET qui nous rappelait à tous cet ami qui nous a quitté prématurément.

Je me doit de souligner également les excellents résultats de notre équipe de France d'Agility qui nous a rapporté :

- 1 titre de Champion du Monde d'Agility par équipe en
  Médium avec : Pauline JEHN et Alittle Star
  Emmanuel MELAIN et Aqua
  Thomas RACZKA et Curly
  30 pays engagées
- 1 titre de Vice champion du Monde d'Agility en Individuel
  Médium avec : Thomas RACZKA et Curly
  82 chiens engagés

Merci à toute l'Equipe de France 2011 sans oublier l'encadrement, Olivier et Linda qui nous ont offert ces magnifiques spectacles et podiums.

Une nouveauté pour 2012, le BO papier né en 1993 est remplacé par un « Magazine CNEAC Internet ». En plus de notre souhait de moderniser l'information et de vous offrir une information plus conviviale, ce Magazine va nous permettre de vous offrir dés 2012 une information en temps réel. Le BO « Rétrospective » va devenir un Magazine « Actualité. »

Ce Magazine va être un complément de notre Site Grand Public qui lui aussi se modernise.

Ce nouveau Magazine ouvert aux licenciés, sera également accessible aux ayants droit dont vous faite parti.

2012 est une année d'élection à la SCC, comme je l'ai déjà évoqué, je ne me représenterai plus à la présidence de la CNEAC au mois de juin prochain. Je compte proposer au Comité de la SCC Jean Claude METANS pour me succéder. Je compte sur vous pour aider le nouveau président comme vous m'avez toujours aidé afin que la CNEAC garde, au sein de la cynophilie française la place qui est la sienne .

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui m'ont fidèlement accompagné pendant 23 ans en m'accordant leur confiance et leur amitiés.

Merci de votre attention, je passe maintenant la parole aux GT.

A - Les Groupes de Travail : La S.C.C. crée des commissions. La C.N.E.A.C. met en place des G.T. pour l'aider dans les différentes disciplines dont elle a la charge. Le G.T. ne peut pas décider, il doit faire des propositions qui seront étudiées par la CNEAC.

B - Concours manquants pour l'année 2011 :

- 44 concours non centralisés par manque de déclaration. Le secrétariat de la CNEAC à relancé par 4 fois les CTR ont leur communicant l'information. Nous regrettons le manque de suivie de ces communications. Nous rappelons que les C.T.R. sont dans leur régionale les représentant de la C.N.E.A.C. et qu'à ce titre ils ont pour mission de suivre les directives et les demandes qui leur sont adressés.
- La légèreté dans font preuve les clubs lors d'organisation de concours, le manque de respect des concurrents, et du cahier des charges d'organisation, nous font proposer au comité de la SCC la décision suivante :

Pour le calendrier des concours 2013, les clubs qui n'auront pas fait parvenir au secrétariat de la CNEAC le fichier de centralisation de leur concours 2012 verront les concours 2013 supprimés du calendrier.

- Nous avertirons dans un premier temps le Président de la régionale concernée de ce manquement.
- L'information de l'annulation du concours sera portée à la connaissance du C.T.R. de la région pour qu'il puisse informer le club.
- Les Juges seront informés de l'annulation du concours.
- L'annulation du concours et les raisons, seront portés à la connaissance de tous les pratiquants par tous les moyens de communications.

C - Jugement :
Il est rappelé que :
- Pour inviter un juge étranger, il faut suivre les procédures en usages. Le club doit adresser la demande à sa Société canine régionale dans des délais raisonnables lui permettant de faire le nécessaire auprès de la S.C.C. qui fera suivre au pays du juge. Le Pays indiquera si le juge que vous souhaitez invité et habilité. Hors cette procédure le Juge risque de ce voir rayé par son pays de la liste des juges.
- **NOTA :** Un juge étranger ne peut juger un concours qu'avec un juge Français. Le juge Français chef du Jury du concours devra établir le rapport sur lequel il mentionnera le nom du juge étranger, son pays, les épreuves jugées et tout incident survenu.
- Le Juge Français à pour mission de renseigner le Juge étranger sur les règles et les modalités du règlement Français.
- La C.N.E.A.C. aux vus et sus de certains manquements et comportements de concurrents souhaitent que les rapports soit explicites sur de telles agissements qui ne peuvent être tolérés.

D - Les subventions :
La somme allouée aux comités d'organisation des finales, à partir de 2012 sur présentation d'un bilan PRÉVISIONNEL, sera versée sur le compte ouvert par le comité d'organisation un mois avant l'événement.
- Le Championnat de France d'Agility : 5000€
- Le Grand Prix de France d'Agility : 5000€
- La finale du Trophée par équipe : 5000€
- Le Championnat de France des Jeunes Conducteurs : 1500€
- Le Grand Prix de France d'Obérythmée : 2000€
- Le Grand Prix de France de Flyball : 2000€
- Le Grand Prix de France de Cros-canin : 2000€
- Le Grand Prix de France d'Attelage : 1500€

E - Cahier des charges d'organisation d'une finale :
Le cahier des charges doit être modelé et comporter uniquement les indications indispensables à l'organisation administrative de la finale. Ce cahier des charges sera étudié à la prochaine réunion de la CNEAC.

F - Assurance :
La déclaration et les pièces justificatives l'accompagnant sont à adresser au secrétariat de la CNEAC qui après vérification avec le rapport du juge la fera parvenir à AXA.
Les accident qui surviennent lors d'entraînement doivent suivre le même cheminement avec un rapport établie par le responsable joint à la déclaration.

G - <u>Groupe de Travail C.T.R.</u> : René RAUWEL.
La réunion des CTR est faite de façon active avec des échanges sur des questions posées aux responsables présents des G.T.
- Il informe de la mise en place de 7 nouveaux CTR suite à des démissions.

- Il doit proposer un « vadémécum du CTR » précisant la fonction, les missions du CTR et sa place dans les rouages de la CNEAC.
- Les CTR auront accès au fichier informatique des clubs de leur région, ils pourront le renseigner et le modifier en fonction des changements intervenus. Le code et la procédure leur seront transmis par le G.T. informatique

REUNION DES C.T.R : SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 janvier 2012
Echanges à partir des questions transmises par la base aux C.T.R. :

Ga - ECOLE DU CHIOT
***Pour** qu'une école du chiot soit certifiée il faut que le responsable ait participé à un stage école du chiot. Qu'en est-il des moniteurs qui assurent les cours école du chiot ? Doivent-ils aussi avoir **obligatoirement** participé à un stage école du chiot ?
Rappel : Pour certifier une Ecole du Chiot il faut répondre aux critères suivants :

*Posséder un moniteur en Education Canine 1er degré ayant suivi un Stage Ecole du Chiot.
*Avoir une zone délimitée réservée pour les chiots et aménagée selon les préconisations de la CNEAC.
*Assurer au moins une séance par semaine pour les chiots
* Utiliser le matériel de communication officiel Ecole du Chiot de la SCC.

Les moniteurs qui enseignent la spécialité Ecole du Chiot doivent avoir suivi obligatoirement le stage Ecole du Chiot.
***Des** clubs ont ouvert des classes ados chiots pour continuer le travail réalisé dans le cadre de l'école du chiot. Est-ce que la CNEAC envisage de promouvoir cette initiative ?
Ces « classes ados-chiots » représentent la **classe intermédiaire**, préconisée au cours des stages, pour poursuivre d'une manière rationnelle l'enseignement spécifique de l'Ecole du Chiot, après les premières semaines de prise en charge, par un enseignement précoce et raisonné, favorisant le développement comportemental harmonieux du futur chien.
Cette classe est aussi importante que la présence d'un chien régulateur durant l'enseignement de base.
L'absence de cette classe intermédiaire, est préjudiciable à l'équilibre du futur chien, par une prise en charge souvent brutale, par un encadrement incompétent en la matière, agissant en méthode classique, imposant, pour évoluer en groupe, collier chainette, ou autre, inadaptés à la méthode Ecole du Chiot.
La multiplication des stages, la formation de moniteurs spécialisés Ecole du Chiot, permettront un renouvellement des encadrements de certains clubs, pour favoriser l'application rationnelle du concept Ecole du Chiot.
***L'école du** chiot va avoir 10 ans. Est-il envisagé de marquer cet évènement?
Dix ans déjà !
Et, que trois années de promotion efficace avec le support de partenaires !
Une réflexion sur l'anniversaire du départ de cette aventure peut-être envisagée avec les instances dirigeantes.

Gb - NOUVEAU REGLEMENT
***Pourquoi** changer les règlements en agility quant à la normalisation des agrées : les petits clubs n'ont pas toujours les moyens pour changer et adapter le matériel des concours aux normes demandées par la nouvelle réglementation (nombre de haies supplémentaires, dimension des obstacles, ...).
Ces modifications sont une réponse suite au règlement FCI validé en juillet 2011 selon les souhaits d'une majorité de pays. Pour la dimension des obstacles, si vous pensez à la largeur de la passerelle et de la balançoire la modification a été demandée il y a 5 années. Pour la plupart des changements préconisés, le règlement à prévu cinq années pour une mise aux normes. Le délai me semble raisonnable ! ! !

***PROBLEME DU SLALOM** : L'intervalle « règlementaire » entre poteaux est de 60 cm. Depuis 2007 animo-concept vend des slaloms "*conformes au règlement agility 2007, applicable au 1er janvier 2012*" dont l'intervalle entre poteaux est 57 cm, ces slaloms seront ils acceptés par les juges ?

Le règlement FCI modifie l'intervalle en prenant non plus sur l'axe mais entre les piquets (voir schéma) sur le règlement. Je vois mal un juge refuser un slalom sur ce seul critère. Un concours ne pourra se faire sans le slalom … Par contre, depuis 2007 les règles ont été fixées et des clubs ont acheté et accepté des slaloms qu'ils savaient ne plus être conformes en 2012. Dommage que l'on demande aujourd'hui aux juges d'être tolérants alors que l'on aurait pu résoudre le problème avec le fournisseur du matériel.

***D'après le règlement** applicable au 1 er janvier 2012 (D-Les agrès): Le nombre de haies à mettre à **disposition des juges pour les concours est de 14**. L'achat de nouveau matériel demande un effort financier aux clubs. Il y a eu cinq années pour prévoir ces modifications. Il doit être budgétisé et est soumis à l'approbation des comités des clubs. Un délai pour la mise en application de cette disposition est-il envisageable ?

Non. Les clubs s'engagent à respecter le règlement et le cahier des charges dès lors qu'il demande la mise au calendrier d'un concours. Pour autant, **les juges s'adaptent à toutes les situations**. Le cahier des charges n'est pas toujours respecté dans son intégralité et le juge s'adapte malgré tout. Cela ne doit pas devenir une règle. Le délai est éventuellement possible en ce qui concerne le nombre de haies, de par le fait que le nouveau règlement a été diffusé très près de la date de mise en application. En contre partie, il me semble assez aisé d'emprunter quelques haies au club voisin si ce devait être nécessaire.

***A partir du 1er Janvier 2012** un border collie pourra-t-il concourir en B s'il mesure moins de 47 cm et en A s'il mesure moins de 35 cm ? Dans le cadre des missions de la SCC et pour éviter la dénaturation de certaines races, ne peut-on imaginer, que la possibilité de s'inscrire dans une catégorie soit a**utomatiquement** soumise à la taille au garrot minimum définie par le standard de la race ? (cela se fait déjà pour certaines races à la demande des clubs de race (Bergers des Pyrénées, Bergers belges)

Un additif a été pris sur le sujet en 2010. Suite à un oubli dans le règlement, l'additif sera proposé à la SCC en février 2012.

*« **La distance** entre la sortie du SAS et la haie de départ située devant cette dernière est obligatoirement de 6 mètres. » Doit-on comprendre : « au minimum de 6 mètres » ?

La distance entre la sortie du SAS et la première haie sera d'au moins six mètres.

*** Pour le pneu ouvrant** combien de clubs vont s'équiper ? Le verra-t-on que sur les finales ?

D' où des jugements différents selon les concours, en plus, peu de chiens en catégorie A « risquent » d'entrainer l'ouverture du pneu alors que pour les autres catégories ce sera un risque de fautes supplémentaires donc une certaine inégalité entre les catégories dans les jugements.

- Voici ce que dit le règlement

La distance entre la sortie du SAS et la haie de départ située devant cette dernière est obligatoirement de 6 mètres. Il en est de même entre la haie d'arrivée et le SAS de sortie. Il s'agit bien d'un minimum.

Pour ce qui concerne le **pneu ouvrant**, un chien en A ne pénalise pas un chien d'une autre catégorie. Les clubs ont le libre choix de l'acquisition ou non d'un pneu ouvrant. Le règlement prévoit la manière de juger cet agrès. Dans le cas d'un pneu ouvrant en finale ou verra-t-on la différence avec le pneu classique.

- Il n'y a aucune obligation dans le type de pneu à utiliser.

Cependant, l'utilisation d'un pneu « ouvrant » n'a d'autres possibilités que d'avoir un règlement spécifique. Il me semble difficile d'appliquer des règles différentes selon les catégories de chien.

Gc - <u>PROGESCO</u>

***Je** viens de tester PROGESCO, j'aimerais avoir avec les licences préenregistrées les adresses des candidats. Il est vrai qu'il est possible de les enregistrer nous-même mais

c'est long et cela gâche la convivialité du nouveau programme. La DDPP (ancienne DSV) exige les noms, adresse du conducteur * nom, race et identification du chien toutes ces information doivent être sur la liste que nous leur transmettons. Et ce même pour les espoirs où aucun chien n'est exigé par le programme.
Cela est techniquement possible mais pose des problème d'utilisation de fichier contenant des informations confidentielle. Cela est réglementé par le CNIL (Commission nationale informatique et liberté). Nous donnerons à chaque CTR les informations sur les concurrents de sa régionale
***Sera-t-il** possible d'utiliser le nouveau logiciel pour les sélectifs 2012 ? A ce jour seuls les concours normaux fonctionnent correctement et comme nous allons prochainement organiser les stages de formations aux clubs que pouvons-nous dire pour les sélectifs ?
Oui, JP TOURRES termine les derniers contrôles.
***Ce logiciel** convivial et intuitif n'implique pas une formation en tant que telle, cependant une présentation (diaporama style Powerpoint) serait la bienvenue pour démystifier le sujet, cela peut-il être envisagé au niveau « national » ?
Oui c'est une question de temps. Le GT va y travailler.
***Souhait** que le fichier licences de Progesco soit en liaison (fréquence de mise à jour au moins bimensuelle) avec le fichier du secrétariat CNEAC.
Les doublons sont source d'erreur, les règles de l'art préconisent l'unicité.
Cela rentre dans le cadre d'une étude globale des besoins informatiques et d'une harmonisation des fichiers. A terme on devrait avoir un fichier commun. En attendant les mises à jour seront faites le plus régulièrement possible.
***Remonter** les coordonnées complètes (adresse, tel, mail… des conducteurs dans le fichier licences Progesco
Optimiser (faciliter) la gestion concours
Oui, mais au coup par coup pour une licence (fonctionnalité à développer)
***Disposer** d'export pour alimenter des « moulinettes type Excel» afin de gérer les ordres de passages
Oui
***Souhait** qu'un chien éliminé soit affecté du temps du TMP et non d'un temps nul.
Un chien éliminé ne sera affecté d'aucun temps, sauf si l'élimination est due au dépassement du TMP
***Souhait** de pouvoir disposer de planches d'étiquettes comme cela fait pour les inscriptions à la CUN
Chaque commission choisit son mode de gestion des licences. Pour l'instant nous nous en tenons au notre.
***Si** on a des questions, est ce qu'on transmet directement à Jean Pierre TOURRES ou bien est ce qu'on impose de passer par le responsable informatique ou le CTR.
Il est bon de passer par le responsable informatique de la régionale qui a peut-être la réponse et qui peut centraliser les questions répétitives.
FAQ pour trouver des réponses et ne pas déranger Jean Pierre TOURRES sur les sujets déjà traités.
Elle a été fermée sur cnea.net pendant les vacances. La surcharge de travail engendrée par la création du nouveau site n'a pas permis de la réactiver. A voir sur le nouveau site…
***Corrections** pour les championnats régionaux : message au CTR quand il y aura des mises à jour pour télécharger la dernière version
Il est préférable que chaque club se connecte sur le site de la CNEAC sur lequel sera indiqué la dernière version disponible en téléchargement.

Gd - <u>AGILITY</u>
***Configuration des parcours** : Attention trop de parcours de plus en plus cassants avec virages très serrés et des trajectoires très difficiles non naturelles pour le chien qui ne respectent pas le système locomoteur du chien.

Actuellement trop de nos animaux doivent passer par l'ostéopathe et ou les anti-inflammatoires. Quant aux conducteurs, ils ont intérêt à avoir une très bonne condition physique.

- C'est une considération très subjective. Sur un concours, tous les niveaux doivent être respectés. C'est au juge de faire la part des choses pour ne pas rendre un concours détestable.
- Il faut que les organisateurs discutent du règlement avec le juge officiant. Le règlement prévoit dans la rubrique C –ORGANISATION DES CONCOURS – c –Trace du parcours : Un tracé bien conçu doit permettre au chien d'évoluer avec aisance et sans heurt, etc.

Une prise de conscience permettra, peut-être, de considérer que l'Agility est un « sport-loisir » et que chacun doit y trouver son compte : le conducteur, le chien, les organisateurs et le juge officiant.

***Eloignement de l'esprit d'origine** de l'agility, actuellement plus cela va plus il faut un chien performant ce qui amène à une sélection des races des chiens les plus véloces (border, belges, et autres shetland). Sans désirer un nivellement par le bas, la grande majorité des agilitistes n'ont pas l'intention d'aller au championnat du monde, mais de simplement passer une bonne journée en compagnie d'amis à 2 et 4 pattes.

- Il convient au juge de faire du concours un excellent moment pour tous dans le respect des règles et de l'esprit.
- C'est là l'idée de quelques personnes qui pensent qu'il faille tirer l'Agility vers le haut en élaborant des parcours dits « techniques ». Là encore, si l'on reprend le règlement, dans la rubrique H-TYPE D'EPREUVES – Note : La différence entre l'Agility 1er ; 2ème et 3ème Degré sera faite par :
- La difficulté du parcours et sa longueur
- la vitesse d'évolution

***Open + et Jumping +** Etablir des règles plus précises pour les juges, en matière de difficultés et de vitesse d'évolution, afin de retrouver une certaine homogénéité d'un concours à l'autre. De même l'épreuve du GPF est ouvert à tout le monde, et donc doit être de difficulté inférieure aux parcours open et jumping +.

- Les épreuves PLUS ont été mise en place pour permettre aux agilitistes qui le souhaitent de progresser ou de mettre en place de nouvelles pratiques. Ces épreuves hétérogènes ne sont pas une graduation avec le reste des épreuves de la journée. Chacun à le libre choix lors de son engagement de faire les épreuves PLUS ou non. L'épreuve du GPF qui est une classe ouverte à tous doit effectivement rester accessibles à tous.
- Chaque juge a sa personnalité et son sens du parcours. Ces épreuves ont été instituées pour permettre aux concurrents de toutes catégories d'évoluer, s'ils le souhaitent, sur des parcours où technicité et vitesse d'évolution sont accentuées.

Je vais là encore reprendre le règlement qui stipule : Le tracé du parcours est laissé à l'entière imagination du juge.

Les directives qui pourraient être données aux juges seraient uniquement dues à des précisions sur des points de règlement. De plus, il n'est peut-être pas souhaitable d'instituer une uniformité dans la conception des parcours. Tout le monde s'en lasserait vite et demanderait de la diversité.

Ge - <u>LICENCES</u>

***Dématérialisation** une saisie directe via la Web, sans impression, des demandes de licences permettrait une plus grande réactivité

Ne pourrait-on pas non plus permettre un envoi par fichier informatique des demandes de licence ?

Toutes ces questions sont actuellement à l'étude. Nous devons progresser sans pour autant bruler les étapes. L'équipe Informatique a fourni un gros travail au niveau du logiciel de gestion des concours « ProGesCo », de la création d'un site grand public, de l'accès direct par les ayants droits (les CTR) au fichier clubs. Nous verrons dans un second temps les demandes de licences.

Gf - <u>CONCOURS</u>

***Engagement concours :** Pour les concours 3ième Degré exclusif est ce que les C.T.R. pourraient recevoir l'engagement des clubs pour diffusion à la régionale. J'ai eu celui de Toulouse mais pas RIOM.

C'est prévu dans la manière d'organiser ces concours. Transmettre l'information à tous les CTR et mise en ligne sur le site.

***Simplification** des inscriptions aux concours d'agility. Pourquoi ne pas adopter le système d'étiquettes comme pour les inscriptions aux disciplines de la CUN

Trop de concours et de licenciés. Le système actuel est simple et fonctionne bien. De plus, Cela aurait un coût qu'il faudrait reporter sur le prix des licences.

***Organisation** concours Agility avec deux juges : Nombre de concurrents, répartition des épreuves par juge, planning de la journée, nombre d'épreuves...

C'est une obligation règlementaire du juge. Le programme est donné à l'organisation pour l'affichage.

***Organisation** concours avec juges étrangers: répartition des épreuves....

- Un juge étranger ne peut juger seul (pas de juge étranger sur un concours simple). Sur un concours double, le juge français est chef du jury et donne les directives par rapport au règlement au juge étranger. Rappel sur l'invitation d'un juge étranger : Une procédure existe et la demande doit transiter obligatoirement par la SCC.
- Avec la présence d'un juge français, qui sera « responsable du jury », c'est ce dernier qui établira le planning des épreuves, comme cela se fait actuellement en présence de deux juges sur un même concours.

***Préconiser** des dispositions (horaires décalés par exemple..) permettant de participer aux consultations électorales nationales (tout particulièrement pour les sélectifs et les championnats régionaux).

Il existe déjà des procédures pour les élections, on ne peut retarder un programme déjà bien chargé.

***Avec** la mise en place des épreuves supplémentaires (open + et jumping +) deux phénomènes se produisent.

L'heure de plus en plus tardive des concours (il faut compter une heure de plus que par le passé)

Une forme de ségrégation entre les agilitIstes des épreuves + et les autres, elle existait déjà avec ceux du 3ème degré mais elle est aujourd'hui encore plus visible. De plus elles me semblent être antagonistes avec l'esprit d'agility prônée par la CNEAC !

C'est une question d'organisation et de planification. La plupart le font très bien. Ne cherchons pas forcément un coupable.

L'institution des « épreuves Plus » est liée à une demande des agilitistes. Demande, à mon avis louable du fait que certains participent aux sélectifs d'une finale nationale (Le Grand Prix de France de la S.C.C.) et souhaitent profiter de parcours plus « avancés ». D'autant que cette mise en place des épreuves plus permet aux jeunes conducteurs, aux débutants et à tous ceux qui le souhaitent, de choisir de concourir sur des parcours les mieux adaptés à leur niveau.

***On** constate depuis un certain nombre d'années une pluralité moindre de la représentativité des diverses races canines sur nos concours plus une raréfaction des chiens dans la catégorie, les molossoïdes, que comptez-vous faire pour y remédier ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

Chacun a le libre choix de son compagnon. On fait de l'Agility avec son chien. On ne choisit pas un chien pour faire de l'Agility. Le chien est le compagnon de la famille avant tout, essayons de ne pas l'oublier. Pour mémoire, notre discipline est celle qui comprend le plus de races. (186 races).

***De nombreux** concours annoncés simples sont, pour ne pas refuser des concurrents, doublés ou éventuellement passés à 100 avec adjonction d'un 2ième juge, ce qui est une très bonne chose. Cependant au moment de l'inscription (deux mois avant), ce qui est mon cas, je fais le choix d'un lieu, d'un juge et même de passer sur un concours simple et je me retrouve jugé par un juge que je n'ai pas forcément désiré notamment sur les

épreuves homologuées !!! Ne serait-il pas utile de faire juger alors le juge supplémentaire et non annoncé au départ uniquement les épreuves non homologuées.

Lorsqu'un club invite un juge supplémentaire pour satisfaire un maximum d'agilitistes, Il serait souhaitable qu'il transmette l'information à tous les clubs inscrits ou en attente. Cela dépend également du nombre de passages par juge (300 P/J).

C'est l'une des directives de la C .N.E.A.C actuellement. En règle générale, c'est le juge initialement prévu pour juger le concours qui officie sur les épreuves homologuées. Cela dit, il arrive effectivement que le deuxième juge prenne en charge l'une des épreuves homologuées pour une question de planning. Il faut savoir parfois faire le choix entre cette solution et une fin de concours tardive. C'est un problème qui se discute avec les organisateurs.

Gg - SELECTIFS * FINALES

***Précisions sur le calcul des quotas des sélectifs régionaux :**

Date d'arrêté fin septembre ou fin décembre ?

Le nombre de licenciés est arrêté à fin décembre.

Demande la justification des chiffres car en 2011, erreur flagrante et impossible de retomber sur les mêmes chiffres quelle que soit la catégorie

En D3 cat A 5 chiens alors que seulement 2 licenciés 3eme D, donc quota 2 sur 2

En B erreur de calcul qui a été corrigée

L'erreur est humaine et elle a profité au D qui ne s'en sont pas plaint.

***La date récurrente** de la finale GPF sur un week-end de grande transhumance estivale vers le sud n'est pas favorable, peut- il être envisagée une autre possibilité ?

Le calendrier conventionnel fixe le premier WE pour le GPF selon l'année, il est plus ou moins en relation avec les départs. La date peut changée en fonction de la demande de l'organisation.

Pour 2013 la finale du GPF et la finale du trophée n'ont pas été demandée. Faites-nous des propositions de sites. Nous sommes à votre écoute.

***Souhait** d'avoir une finale hivernale en **intérieur** à l'instar des grandes compétitions internationales en position géographique centrale.

Faites-nous des propositions. Ou cela resteras un souhait pieux …..

***Demande** que les finales aient une plus grande répartition géographique, à défaut d'être centrée.

Merci de nous faire des propositions dans ce sens et nous y seront favorable

***Pour le trophée** par équipe, ne pourrait-on pas inclure un chien de catégorie D dans une équipe de B (Pour permettre à plus de D de participer et à certaines équipes de B d'être complètes) ? L'équipe concourrait en B avec les caractéristiques de parcours de B pour tous les chiens de l'équipe.

Une proposition sera faite par le groupe de travail Agility.

Gh - SITE INTERNET

***Mise à jour du site internet CNEAC** L'accès, via le site, à des documents fiables. Notamment les règlements qui ne sont pas mis à jour à chaque modifications (et elles sont nombreuses). Nous devons rechercher dans les comptes rendus de réunions pour essayer d'actualiser le document en ligne. C'est forcément une source d'erreur.

Les futurs documents mis en ligne auront une date de validité et le suivi sera assuré par le groupe de travail concerné.

Le nouveau site proposera des documents pdf datés et téléchargeables. C'est aux responsables de GT d'extraire du compte rendu général la partie qui les concerne et de la transmettre au responsable du site après l'avoir daté et identifié. Les informations seront ainsi dispatchées dans les rubriques concernées.

***Réactiver** la News letter

Fermée pour l'instant. Sur le nouveau site elle sera remplacée par l'inscription à un flux RSS qui permet de recevoir par mail toutes les mises à jour du site.

***Mise en place** d'un flux RSS sur le site de la CNEAC qui permette d'être informé des actualisations sans être obligé d'aller systématiquement le consulter.
Oui
***Peut-il** être envoyé un mail d'alerte aux CTR lorsqu'il y a une mise à jour du site internet CNEAC ?
Voir question au-dessus
***Disposer** d'une fonctionnalité « recherche » dans le site CNEAC afin d'y rechercher les informations
Oui sur le nouveau site
***Ne** pourrait-on pas obtenir les informations plus en amont sur le site de la CNEAC ?
Exemples :
*Le calendrier toutes disciplines. Sauf erreur, fin décembre on ne l'a toujours pas (sur le site de la C.N.E.A.C. il n'y a rien... sauf 2011) et c'est donc difficile d'organiser les plannings.
*En 2011 pour une réunion organisée le 19/10, on a le compte-rendu ***seulement le 7/12***
Le site officiel doit attendre la validation par le Comité de la SCC des propositions faites par la CNEAC. Ceci engendre forcément un retard.
Le calendrier sera mis en ligne plus tôt. Cette année c'est la mise en place du nouveau site qui a causé un retard.

Gi - STAGES
***Certains** intervenants référencés par la CNEAC ont des prétentions tarifaires élevées qui obligent les organisateurs à demander une participation financière importante aux participants.
Je comprends fort bien qu'en étant en équipe de France, ils ont des frais conséquents et qu'ils essaient de rentabiliser leur sélection et, en tant qu'organisateur, je n'hésite pas à arrondir ou à ajouter un petit cadeau à la note.
Constat : Certaines régionales contournent cette difficulté en changeant l'appellation BER par exemple : ENTRAINEMENT HIVERNAL ou ENTRAINEMENT REGIONAL tout en faisant intervenir un conducteur de haut niveau non référencé.
Les intervenants qui sont autorisés par la CNEAC à intervenir sur les BER sont, je pense, des volontaires; ils ne sont pas obligés.
Dans les consignes de la CNEAC en direction des organisateurs il est précisé: "les frais d'inscription ne doivent pas être prohibitifs..." or il y a là une contradiction flagrante.
Ne pourraient-ils pas s'engager à respecter les consignes de la CNEAC à savoir: la même indemnisation que les juges.
C'est écrit comme cela dans les documents qui encadrent le fonctionnement d'une BER.
***De** nombreux stages sont organisés au cours de l'année par le club, ce qui est une très bonne chose, cependant les tarifs sont de plus en plus exorbitants et sont donc un obstacle pour bon nombre d'entre nous.
Ce que vous nous signalez est choquant ! Tous les intervenants connaissent les conditions d'intervention et aucune majoration des tarifs n'est permise. Le club organisateur doit refuser et signaler à la CNEAC les dérives. Ce n'est pas de la délation mais la contribution au respect de règles de déontologie sans lesquelles notre activité ne peut perdurer.
Rappel : Déplacement 0.4€ le Km, hébergement et restauration assurés.
L'objectif d'une BER n'a pas pour principe de faire des bénéfices mais bien de couvrir les frais d'organisation
Gj - FORMATION

***Souhait** de mise en place d'un vade-mecum du CTR (le document « la mission des CTR » peut être un point de départ à un tel document). La transmission via le CTR n-1 n'est pas toujours d'un grand secours

***Souhait** d'avoir des stages moniteur éducation 2em degré et des stages clicker dans le quart
Nord-Ouest
C'est aux CTR d'en demander la mise en place. Il y a des formateurs dans toute la France.
Comment faire pour obtenir un duplicata de carnet de moniteur d'éducation perdu (suite vol véhicule) ?
S'adresser au secrétariat en précisant bien le lieu, la date et le nom des formateurs des stages.

Gk - <u>INFORMATION</u>
***Emettre** une recommandation vers les Canines Régionales de mettre le CTR en ampliation des comptes rendus de réunions de comité, voire de l'inviter en tant qu'auditeur libre à ces réunions.
***Le nombre** de retour de bilan annuel des clubs est faible, y a- t-il en usage dans les diverses régionales des mesures incitatives voir coercitives pour motiver à répondre ?
***Peut-il** être formulé l'obligation d'être adhérent à une Société Canine Régionale pour accéder aux stages, aux championnats régionaux ou aux finales nationales …... (Voir pour demander une carte de base)

Gl - <u>FLYBALL</u>
*Est-il prévu que nous puissions nous servir d'autres lanceurs, dans les tournois ? Si oui quand ?
Oui, dès l'approbation des modifications au règlement, avec mise en place au 1er mars2012.
*Le lieu où se déroulera le GPF 2012 de Flyball est-il « validé » ?
Oui , ce sera à SOLESMES (St Hubert Nord) le samedi 29 septembre 2012.

Gm - <u>CHIENS VISITEURS</u>
***Nécessité** du maintien d'un CSAU ou d'un CAESC pour obtenir la licence chien visiteur (En cas de 1° demande de licence CNEAC)
En effet, le diplôme chien visiteur est obtenu par l'équipe et les tests qui sont passés pour l'obtenir sont bien plus durs que pour les deux autres certificats.
Actuellement le CSAU ou le CAESC est encore demandé pour une 1ère demande de licence et ce même pour les Chiens Visiteurs. Le GT va officiellement faire la demande à la CNEAC avant la réunion de fin février pour que le fait de passer les évaluations lors d'un stage Chien Visiteur en donne l'équivalence.

Gn - <u>DIVERS</u>
* **« Il est souhaitable** de faire indiquer dans le carnet de travail ou licence, la **hauteur au garrot (…), par un juge de beauté ou d'agility reconnu par la FCI »**
Les juges d'agility sont-ils tous en capacité de réaliser ces mesures en cas de sollicitation ? Comment doit-on les solliciter, à quel moment ?
Les juges qualifiés sont habilités à effectuer un toisage. Il est possible pour eux de toiser un chien lors d'un concours.
Dans d'autres pays européens les chiens sont toisés par les juges lors de leurs trois premiers concours pour ainsi valider l'appartenance à l'une ou l'autre catégorie. Pourquoi ne pas mettre en place un tel système en France ?
A partir de quand un chien est dit « en limite de taille » ?
On peut considérer que le chien est en limite de taille quand celle-ci peut prétendre à litige. Cette notion est souvent liée à un constat physique.
Le CTR participe-t-il encore aux mesures ?
Oui, le C.T.R. peut être appelé à effectuer le contrôle avec le juge officiant.
***Mise à jour des clubs** :

Est-ce que les clubs ou bien le CTR ne pourraient pas avoir un accès pour mettre à jour : adresse, disciplines, président ou responsable de discipline
Eventuellement limité dans le temps, comme la CUN qui donne accès pour mettre à jour les calendriers.
Oui, c'est ce que nous avons prévu sur le nouveau site. Jean-Pierre TOURRES va envoyer aux CTR la procédure de mise à jour.

Assurance des clubs :

A expliquer remarque sur règlement page 16 4a.
Notre licence nous couvre bien en cas de changement de terrain ou entrainement régional non BER car fait avec des moniteurs de clubs.
Les entrainement sont couverts par la carte de base. En l'absence d'un juge, le rapport d'accident sera fait par le responsable de l'organisation.

Chèques licences 2012

Quelles explications pour les clubs ayant fait opposition aux chèques émis pour les licences 2012.
La SCC mettra les chèques à l'encaissement dans une quinzaine de jours ce qui laisse toute l'attitude pour lever l'opposition.

Bilans Financiers :

Ou peut-on trouver sur le site de la CNEAC, les bilans financiers des diverses disciplines, le bilan financier de la gestion de l'équipe de France, et de la CNEAC dans sa globalité, car lors de la réunion des CTR l'année dernière cela n'a pas été abordé.
Ce bilan est mis en ligne sur le site cnea.net chaque année. Celui de 2011 est encore accessible dans la mise à jour du 15/01/2011. Pensez à consulter régulièrement votre site.

Rapports de jugements

Les CTR n'ont pas souvent le retour des rapports de jugements et ne peuvent donc pas faire de rappel aux clubs.
- Seuls les rapports renseignés sur la partie commentaires ou observations sont transmis aux CTR par le responsable des Juges ou à l'assureur par le secrétariat.
- Les rapports de jugement reçus et étudiés par le secrétariat de la C.N.E.A.C sont transmis aux C.T.R. à la suite de rapports complémentés par un compte-rendu.

Le juge qui a fait des remarques aux organisateurs sur le matériel mis à sa disposition où sur des problèmes d'organisation peut très bien transmettre une copie de son rapport au club concerné pour confirmer ses dires. Il peut également en faire copie au C.T.R. de la Régionale concernée.

Que compte faire la CNEAC et les CREAC pour développer les disciplines autres que l'agility ? Aujourd'hui il est difficile et compliquer d'organiser des compétitions (Cross-canin, flyball...) sans perdre de crédibilité face aux collectivités qui nous soutiennent et nous ouvrent leurs infrastructures!!
- Concernant la discipline CROSS-CANIN, depuis début 2011 il existe un règlement SCC de la discipline (simplifié et en adéquation avec les règlements des autres fédérations de Cross Canin).

Sur le site CNEAC, en téléchargement les documents structurants et divers cahiers des charges sont disponibles.
Le GT CROSS-CANIN reste à l'écoute des responsables Régionaux pour les aider dans la promotion de la discipline. Rien ne pourra se faire sans un travail coordonné sur le terrain, dans les Régions. (GT, Délégué Régionaux, Directeurs de course, CTR, Clubs…)
80% des adhérents de nos clubs sont capable de pratiquer demain la discipline : le Cani-Marche et même pour certains le CROSS-CANIN..
Le potentiel de pratiquants existe à nous de savoir le fédérer.
- Quels sont les moyens de la C.N.E.A.C et des C.R.E.A.C pour inciter les compétiteurs de ces disciplines à participer aux tournois, courses et concours divers. Il semblerait que l'investissement des clubs pour développer ces disciplines et présenter des concurrents sur les manifestations soient LA SOLUTION.

H - Groupe de Travail Education : René VILLELA.

L'école du chiot à 10 ans.

- Présente son équipe.
- 69 clubs supplémentaires habilités « école du chiot » en 2011, ce qui porte le total des clubs à 350.
- Projet : création d'un diaporama.
- Contact presse.
- Création d'une carte de France avec l'emplacement des clubs « école du chiot » qui sera en lien avec le site « grand public ».
- Souhaite être plus présent lors de réunion d'éleveurs ou mise ne place de calendrier pour pouvoir présenter l'école du chiot et son intérêt.
- Pour être habilité « club école du chiot » le club doit avoir au moins un moniteur « école du chiot »
- Etudie un protocole avec Serge FELIX sur les classes de transitions.

° Jean-Paul PETITDIDIER souhaite à l'avenir que le responsable du G.T. ne soit pas rattaché à une marque d'aliment. L'école du chiot doit garder l'empreinte de la SCC.

° Pour le « certificat d'Aptitude à l'Education Sociale du Chien» le responsable du G.T. doit informer le Président de la régionale concernée.

° René VILLELA doit modifier la feuille de demande « Certificat » actuellement en téléchargement sur le site.

Ha - Proposition du protocole de stage « Ecole du Chiot » :

A la suite de mon courrier du 22 Septembre, je vous indique, comme vous le demandez, une réflexion sur le contenu du stage actuel, sur une durée d'un week-end, pour libérer un temps précieux qui sera utilisé pour la pratique qui demeure la pièce maîtresse du développement efficace du concept « Ecole du Chiot de la SCC ».

L'application de la Méthode Naturelle adaptée aux chiots par des ambassadeurs issus de nos stages représente un devoir nous incombant en qualité de formateurs, vis-à-vis des stagiaires, et, des clubs, qui les envoient avec le souci de démarrer une section réservée aux jeunes sujets dans les meilleures conditions possibles, en demandant, par la suite, l'Habilitation Ecole du Chiot, leur permettant d'apposer la plaque distinctive de club spécialisé en éducation canine précoce.

Les lacunes techniques sont flagrantes, depuis le stage du 1er degré, où la Méthode Naturelle a souvent été mal assimilée, mal appliquée, proposée, durant le stage, qu'à quelques stagiaires, faute de disposer de temps suffisant.

Les stages doivent se multiplier pour pallier le mieux possible aux besoins grandissants des clubs en moniteurs spécialisés en Ecole du Chiot, avec une inscription se situant dans une fourchette de 60 à 70 euros , repas de midi inclus , et un prix de revient raisonnable pour le club organisateur, pour multiplier ces stages , qui sont les plus demandés

depuis deux ans des stages organisés par la CNEAC, en gardant l'aide à la formation de la société Royal Canin de 304 euros.
La solution d'efficacité du stage passe par un aménagement du programme en se penchant, en particulier, sur la partie la plus longue, représentée par la journée consacrée aux exposés vétérinaires, en utilisant un diaporama adapté à partir de la 8ème semaine du chiot.
Cette partie vétérinaire doit demeurer plus pratique à notre fonction et à notre spécialité, en sachant reconnaître, certains signes importants, pour diriger, s'il le faut, le chiot vers un praticien.
La partie de la CNEAC pouvant également être revue, nous pourrons utiliser le temps récupéré, pour rendre la pratique obligatoire, pour chaque stagiaire, prévoir plusieurs passages, une gestuelle de qualité, des exercices variés, pour repartir, après un week-end de passion, en véritable ambassadeur opérationnel Ecole du Chiot de la SCC.
Pour la pratique le formateur de la CNEAC pourra bénéficier de l'aide de moniteurs éclairés, en la matière, du club organisateurs, pour exercer en petite sections, avec des chiots , du club, des stagiaires, mais également fournis par des éleveurs locaux , invités , pour la circonstance, avec leurs jeunes sujets pour s'informer, découvrir, et prendre conscience de la portée du concept Ecole du Chiot, qui doit devenir incontournable dans les années à venir.
La communication verbale indispensable sera à l'honneur durant les échanges.
Des échanges sur nos idées pourront être envisagés avec les instances de la CNEAC sur le développement à venir de l'Ecole du Chiot.
Le projet du Stage sur « La Connaissance du Chien » que va développer le Docteur Vétérinaire Alexandre BALZER représentera une étape importante qui sera proposée à tous les moniteurs canins participant aux stages Ecole du Chiot de la SCC.

Hb - <u>Proposition d'organisation du stage « Ecole du Chiot »</u>
Le stage se déroule sur deux jours. Il est encadré par un formateur de la CNEAC.

Samedi : 8 heures - Partie théorique : 1/2 journée

- Le développement comportemental du chiot jusqu'à l'âge adulte.
- Les besoins du chiot dans sa famille pour un bon développement.
    - De la meute sauvage au groupe familiale
    - Le chiot et l'enfant

- Les apprentissages chez le chien : lois de l'apprentissage. Le conditionnement classique, instrumental, le renforcement positif, la punition, la motivation
- La méthode naturelle.
- Le clicker-training et les chiots.
- Le plan d'une leçon.
- Présentation à l'aide d'un Powerpoint mis à disposition des formateurs par la CNEAC

Samedi de 14 heures à 18 heures et Dimanche de 8 heures à 18 heures, Pratique

Travail sur le terrain : 3/2 journées : Passage obligatoire de chaque stagiaire : chiot personnel, de son club, prêté par un éleveur présent.

- la méthode naturelle appliquée aux exercices de base
- l'éveil sensoriel : touché, ouïe, odorat, vue, équilibre.
- exercices de socialisation inter et intra-spécifiques.
- Les adultes régulateurs
- le détachement
- présentation aux chiots de situations insolites
- la hiérarchie : les codes
- les interdits

En fonction des contraintes locales (locaux, météo) on peut alterner pratique et théorie.
La méthose naturelle doit être appliquée avec rigueur en respectant les phases muettes, parlées et d'ordre. La gestuelle sera précise en faisant attention aux gestes parasites et aux mots parasites. Les moniterus devront tous passer suffismment de temps à pratiquer pour que le formateur puisse corriger les éventuelles erreures.
Il faut tenir compte de l'âge du chiot et de son aptitude à rester concentré. Prévoir des pauses et des moments d'isolement (qui permettent de travailler le détachement et l'autonomie).

18 heures :
Bilan du stage. Questions réponses. Conseils sur la gestion d'une Ecole du Chiot.
Partenaires commerciaux.

Recommandations :

** Prévoir un nombre suffisant de chiots et un endroit adapté pour leur repos.*

** Inviter la régionale et le CTR,*

** Accueillir la Presse locale et les personnalités (Mairie, Conseil Général, Conseil Régional) auxquelles nous*

remettrons le Précis de Presse actualisé du GTE/Ecole du Chiot de la SCC.

I - Groupe de Travail Formation : Serge FELIX.

Suite à la restructuration du stage Ecole du Chiot, il est proposé pour le stage connaissance du chien, en remplacement du stage méthode éthologique et du stage comportements gênants.

Ia - Proposition d'organisation du stage « Connaissance du chien »

Le stage se déroule sur deux jours. Il est encadré par un formateur de la CNEAC et un vétérinaire de la CNEAC. Les deux journées peuvent être interverties, selon les disponibilités des intervenants.

Samedi : par le formateur CNEAC

Matin : 3 heures (en salle ou en extérieur)

- Les principaux comportements gênants et leur gestion dans nos clubs : résolution de certains problèmes par la méthode naturelle (certains chiens agressifs, chiens n'ayant pas de relation avec son maitre, certains chien peureux…). (1h30)
- La méthode naturelle : observation du comportement des chiens (relation entre chiens, entre chiens et humains), signaux d'apaisement ; (1h30)

Après midi : 3 heures 30 (en extérieur)

- La méthode naturelle : pratique de terrain. Précision de la méthode, exercices ludiques.

Dimanche : par le vétérinaire

Matin : 4 heures

- Comportement du chien
  - Physiologie du chien (30 min)
  - Développement comportemental du chien : de l'utérus à l'âge adulte (30 min)
  - Comportements gênants : causes et gestion medico–comportementale des cas (3h)

Après midi : 3 heures 30

- Santé du chien (2 heures)
  - Préventions des maladies : vaccination, antiparasitaire, prophylaxie sanitaire en club (45 min)
  - Pathologies courantes : bobologie, maladies virale, dypslasies coudes et hanches, piroplasmose, urgences… (1 h 15)
- Santé du chien de sport (1 heure 30)
  - Pathologies du chien de sport : atteintes musculo-squelettiques et organiques (40 min)

- Echauffement et récupération : mise en place, efficacité et intérêt (30 min)
- Prévention du dopage (20 min)

J - Groupe de Travail Agility : Jean-Luc GENOT.

- Il faut un retour des B.E.R. au secrétariat sur le nombre de participants.
- Faire parvenir aux G.T. les changements de C.T.R.
- L'accession au 3e degré reste identique qu'en 2011.
- Une proposition doit être faite à la CNEAC concernant la sélection au Championnat de France.
- Une proposition sera faite pour la participation aux épreuves du trophée par équipe d'un chien en D dans une équipe de B.
- Le club organisateur doit faire parvenir au juge « la feuille de préparation d'un concours » en téléchargement sur le site de la CNEAC, 10 jours avant le concours.
- Suite à la démission de Pascal HELLEMBRAND, les dossiers des participants aux finales doivent être adressés à : Suzie FELIX, Le Couloumé, 31320-MONTESQUIEU GUITTAUD, Téléphone : 05 61 95 55 32 - e-mail : susilix@orange.fr

JA - LE G.T. RESTE INCHANGÉ :
Jean-Luc GENOT ; Gérard BELFAN ; Annie TARDY et Nathalie BUTTEUX.
Le groupe de travail est un bureau d'étude et de développement. Il a un rôle de proposition vers la commission, de conseils, il répond à vos questions et assure le suivi des dossiers concernant son domaine de compétence.
Si l'on fait une rétrospective 2011, cette année fût riche de création et d'évènement qui ont marqué et rythmé cette année.
Nous avons pu être fiers des résultats de l'équipe de France au championnat du Monde à Liévin avec un titre de Champion du monde par équipe en Médium.
MELAIN EMMANUEL avec AQUA
JENN PAULINE avec A LITTLE STAR
RACZKA THOMAS avec CURLY
Et une place de vice champion du monde en individuel Médium
RACZKA THOMAS avec CURLY.
Cette même année,
Alain REMUND et Champion du Monde avec ASPEN
au Championnat du Monde du Berger Belge à Newport en Belgique.
Nous avons également une troisième place par équipe composée de :
Catherine JAROZ ; Olivier CORDIER ; Christian FAURIE ; Alain REMUND.

L'Agility en chiffres
Nombre de conducteurs : 8880

Classe	Catégorie	Age moyen	Nombre de conducteurs
Poussin		9,2	189
Junior		12,9	483
Sénior	A	42,5	1883
Sénior	B	43,5	1398
Sénior	C	41,5	4632
Sénior	D	38,4	295

Nombre de conducteurs par club et par catégorie

Libelle régionale	Libelle Canine	A	B	C	D	Total	%
ALSACE	SC-BAS RHIN	44	40	104	10	198	2,8
ALSACE	SC-HAUT	40	37	99	6	182	2,5

	RHIN						
AUVERGNE-BOURB.-VELAY		65	40	146	7	258	3,6
BASSE-NORMANDIE		33	33	103	9	178	2,5
BOURGOGNE		48	45	133	6	232	3,2
BRETAGNE		98	49	202	19	368	5,1
CENTRE		77	66	163	9	315	4,4
CHAMPAGNE-ARDENNE		45	29	99	6	179	2,5
CORSE		0	0	0	0	0	0
DORDOGNE		20	7	32	4	63	0,9
EURE		9	12	89	4	114	1,6
FRANCHE-COMTE		51	39	117	12	219	3,1
GIRONDE		36	27	66	2	131	1,8
ILE-DE-FRANCE		116	85	308	17	526	7,3
LANDES		30	14	61	4	109	1,5
LANGUEDOC-ROUSSILLON		88	76	240	17	421	5,9
LIMOUSIN		15	18	76	2	111	1,5
LORRAINE		102	68	172	13	355	4,9
LOT-ET-GARONNE		1	4	9	0	14	0,2
MIDI-COTE D'AZUR		141	87	318	28	574	8
OUTRE-MER	S.C. GUADELOUPE	0	0	0	0	0	0
OUTRE-MER	S.C. MARTINIQUE	0	0	0	0	0	0
OUTRE-MER	S.C. NELLE CALEDONIE	0	0	0	0	0	0
OUTRE-MER	S.C. REUNION	12	3	30	3	48	0,7
PAYS-DE-LA-LOIRE		80	70	221	8	379	5,3
PICARDIE	SC NORD-PICARDIE	34	28	85	14	161	2,2
PICARDIE	SC OISE	32	20	86	10	148	2,1
POITOU-CHARENTES		73	60	171	10	314	4,4
PYRENEES-ATLANTIQUES		29	23	41	5	98	1,4
PYRENEES-GASCOGNE		74	48	148	8	278	3,9
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES		21	24	71	2	118	1,6
RHONE-ALPES		113	73	331	15	532	7,4
SEINE-MARITIME		35	24	117	4	180	2,5
ST-HUBERT-DU-NORD		84	73	204	12	373	5,2
Conductrices 4963		1646	1222	4042	266	7176	
Conducteurs 2213		22,90%	17%	56,30%	3,70%		

Le calendrier conventionnel est inchangé :
Premier WE de juin : Championnat de France de la SCC
Premier We de juillet : Grand Prix de France de la SCC
Second WE d'Août : Trophée par équipes de la SCC
Il peut varier selon la disponibilité ou les obligations de la municipalité à huit jours.

DATES BUTOIRS : Suite à la réunion des CTR de janvier 2012 et pour répondre à des demandes formulées.

Proposition des dates butoirs pour la transmission des dossiers complets des sélectionnés pour les finales.
Afin d'être vérifiés et contrôlés, les dossiers des sélectionnés devront parvenir au responsable de la gestion informatique des finales, huit jours après la date du sélectif ou championnat de la région soit au plus tard :
Le 13 mai pour le championnat régional,
Le 10 juin pour le GPF,
Le 17 juin pour le Trophée par équipe,
Le travail de vérification et long et fastidieux pour ceux qui en ont la gestion. Ce qui implique de prendre des décisions pour que chacun à son niveau soit responsable dans la chaîne de transmission des données et de fonctionnement.
Pour les CTR, les dossiers qui seront parvenus hors délais seront retournés sans être traités et à charge du CTR d'expliquer aux sélectionnés qu'ils n'ont pas été retenus du fait du retard de transmission des dossiers.
Expédition des dossiers : Ils seront adressés à Suzie FELIX.

Prévisions pour 2013 :
Le championnat de France de la SCC aura lieu en Pyrénées Gascogne à AUCH.
Le Grand Prix de France – attente de candidature. Nous attendons les propositions
Le Trophée par équipes – attente de candidature. Nous attendons les propositions

Prévisions pour 2014 :
Le championnat de France de la SCC aura lieu en Rhône Alpes à ANNONAY.
Le Grand Prix de France – attente de candidature.
Le Trophée par équipes – attente de candidature.

2011 fût une année très riche en travaux et nouveautés pour notre discipline. Mise en place des Epreuves *PLUS* qui font l'unanimité, attention cependant aux dérives et de ne pas transformer toutes les épreuves d'un concours en épreuves *PLUS* ce qui rendraient notre Agility « *indigeste »* pour les compétiteurs.
C'est aussi la validation du Règlement Agility 2012 avec son cortège de nouveautés applicables dès le 1er janvier 2012. C'est la création d'une section compétition Agility au sein du groupe de travail. C'est la création des concours 3ème degré grande région de l'ordre de 5 à 6 à l'année pour favoriser les rencontres de compétiteurs de niveau 3. C'est aussi la mise à jour et la réactualisation des cahiers des charges concours pour les clubs. La mise à jour des listes des intervenants sur les BER.

L'agenda 2012
LES FINALES NATIONALES
Championnat de France 9 et 10 Juin à Panazol (Limousin)
Grand Prix de France de la SCC 7 et 8 juillet à Sablé sur Sarthe (Pays de Loire)
Trophée par équipes 4 et 5 août à Annonay (Rhône Alpes)
Championnat de France des jeunes 28 octobre à FAREBERSVILLER (Lorraine)

LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX
EUROPEAN Open 27 au 29 juillet à KRISTIANSTAD - Suède - le site eo2012.com
CHAMPIONNAT DU MONDE 4 au 7 Octobre à LIBEREC – République Tchèque – le site agility2012.cz

Les concours 3ème Degré

Dates	Lieux
12 février	Toulouse
1er Avril	Voreppe

17 Mai	Val de Metz
2 juin	Tanis
18 juin	Thionville
14 Octobre	Commentry

De l'ordre de 5 à 6 par an pour permettre le rassemblement des équipes 3ème degré à grande échelle. Ces concours comportent les mêmes épreuves qu'un concours lambda ce qui permet leur homologation et la validation des résultats. Les épreuves sont pour mémoire :
OPEN+ ; 3ème Degré ; GPF ; JUMPING+. Ce qui le différencie d'un concours classique, le niveau technique et le calcul du T.P.S. Il est calculé en prenant le temps du meilleur chien sans faute dans sa catégorie, + 10 %. Il est inscrit au calendrier, attention à ne pas oublier la mention **3ème degré.** Il est jugé par un juge qualifié.
Note : Il est bon de rappeler que lorsque ce type de concours est couplé, le concurrent ne peut participer qu'à un seul concours sur le même Week End.
Le document original sera modifié en conséquence et proposé à la prochaine réunion de la commission.

Les stages en chiffres
Pied à l'Etrier: 4 ; BER : 30 ; MAG 1 : 6 ; MAG 2 : 4.
Depuis la mise en place des BER nouveau format avec déclaration et l'attribution d'un numéro de stage CNEAC. Il apparaît une belle progression de ces stages avec des intervenants officiellement reconnus. Quel que soit le type de stage organisé, il se fait sous l'égide du CTR, c'est lui qui en fait la demande auprès du secrétariat de la CNEAC. Les organisateurs choisissent leur intervenant dans les listes officielles détenues par le CTR.
Pour les BER, Les compétiteurs intervenants sont proposés par le CTR au Groupe de Travail Agility.
C'est un travail d'équipe et le CTR choisit ses coéquipiers parmi les compétiteurs qu'il connait et dont il sait qu'ils apporteront une part de leur savoir faire aux agilitistes selon le niveau du stage.
Ces listes sont suffisamment conséquentes pour éviter d'aller chercher un intervenant à l'autre bout de la France. Encore une fois, les frais d'engagement doivent être raisonnables afin de permettre à la majorité de pouvoir y accéder.

Les qualificatifs

QUALIFICATIFS	CHAMPIONNAT REGIONAL	COUPE REGIONALE	SELECTIF GPF	SELECTIF TROPHEE
SENIORS	5 Exc.	3 Exc. ou TB	3 Exc. ou TB	SQ
JUNIORS	3 TB	1 TB	3 TB	SQ
POUSSINS	3 TB	1 TB	3 TB	SQ

Les finales

QUALIFICATIFS	CHAMPIONNAT De France	GRAND PRIX De France	TROPHEE Par Equipes
SENIORS	5 Exc. + 10 Pts.	2 Exc. ou TB	SQ
JUNIORS	3 TB	1ER avec TB	SQ
POUSSINS	3 TB	1ER avec TB	SQ

Pour mieux communiquer et faire des échanges un automatisme :
Courriels : cneac_gt.agility08@orange.fr

Site CNEAC – Nouveaux magasines en ligne à paraître

Et pour conclure cet échange très enrichissant, une dédicace à tous les bénévoles :
Il est un ***TEMPS*** précieux, il coûte parfois très cher
Et pourtant, nous sommes capables de l'offrir gratuitement.
Ce ***TEMPS***, c'est le vôtre, c'est le nôtre.
C'est le ***TEMPS*** d'une passion qui nous anime,
qui vole ce ***TEMPS*** à nos proches
qui nous le reprochent d'ailleurs !
C'est le ***TEMPS*** que vous ne consacrez pas à vos amis,
à vos parents par manque de ***TEMPS.***
Tout ce ***TEMPS*** ne dure parfois qu'un ***TEMPS.***
Merci à nos proches qui, malgré le ***TEMPS*** qui s'écoule loin d'eux,
sont là au ***TEMPS*** présent.

K - Groupe de Travail Grands Évènements : Annie TARDY.

Un protocole des intervenants et de leur utilisation doit être proposé à la CNEAC.

L - Groupe de Travail Informatique : Jean-Pierre TOURRES.

Le logiciel de gestion des concours et de centralisation est finalisé. Il sera mis à disposition des clubs suivant le protocole :

- Les codes permettant le téléchargement par les clubs seront transmis aux CTR.
- Les clubs pourront avec le code transmis par le CTR télécharger « ProJesCo ».

Une modification sera apportée : Inscrire Modification des données d'inscription en lieu et place de « Modification de la licence ».
Modification ou inscription d'un club : Jean-Pierre TOURRES doit transmettre aux CTR un code d'accès qui leur permettra d'intervenir directement sur les renseignements des clubs de leur régionale.

M - Groupe de Travail Flyball et Frisbee : Représenté par J.P. TOURRES.

a) Stages d'Initiation et de Connaissance du Frisbee prévus en 2012

Plusieurs stages d'initiation et de connaissance du Frisbee ont eu lieu en 2011 (Névian, Narcastets, Les Sorinières, Breuil sur Couze, Wittenheim, Blagnac…) mais il reste encore certaines demandes de CTR qui n'ont pu être honorées (Corse, Avignon, Dordogne, Ile de France, Normandie, St Hubert du Nord…). Le GT souhaite que les conditions des stages fixées en 2011 soient reconduites pour l'année 2012 afin de pouvoir répondre positivement à ces diverses demandes de stage.
La participation de la SCC au défraiement du formateur, le faible coût d'engagement par stagiaire et le condensé sur une seule journée de formation sont particulièrement appréciés des organisateurs et des stagiaires.

b) Grand Prix de France SCC de Flyball 2012

Préalablement validé pour mai 2012 à Lézignan-Corbières (11), il semble préférable de déplacer la date au vu des innombrables sélectifs d'Agility ayant lieu à la même date. L'organisateur n'ayant aucun autre choix pour pouvoir utiliser le même site à une date ultérieure, le GT propose de déplacer le GPF SCC Flyball 2012 à Solesmes (62) à la date du samedi 29 septembre 2012.
La proposition a déjà recueilli l'aval du Comité du Club d'Agility, Flyball et d'Education du pays Quercy Solesmois (CAFE) ainsi que celui du Club Saint Hubert du Nord.
Le GT propose de revoir le choix des juges, afin d'avoir des juges plus proches du lieu de la compétition. Ainsi, René RAUWEL est proposé. Un deuxième juge pourra être rajouté ultérieurement si besoin est.

c) *Proposition de modifications techniques au Règlement FLYBALL applicables au 01/03/2012*

REGLEMENT FLYBALL

1. Généralités

a. Présentation

Ce règlement est conçu pour encadrer le développement de la discipline « FLYBALL » en France. Il permet une codification homogène de ce nouveau jeu pour chiens.

b. Un jeu

L'objectif de cette discipline ludique est de créer une meilleure complicité entre le maître et son chien, dans le respect le plus total et en toute sécurité. Le maître participe aux jeux du chien, le chien n'est pas le faire valoir de l'homme. C'est à l'homme de comprendre les attentes de son compagnon, de s'insérer dans sa demande et de suivre le rythme.

c. Principe du Flyball

Au signal de son maître, le chien s'élance seul en avant vers une première haie qu'il franchit, puis une deuxième, une troisième, une quatrième avant d'arriver devant un lanceur sur lequel il va déclencher l'éjection d'une balle; il devra la saisir et la ramener vers son maître au plus vite en franchissant à nouveau les quatre même haies.

d. Les Tournois

Il est possible de pratiquer des relais entre deux, trois ou quatre chiens sur le même principe (relais par équipe). Sur une ligne de course parallèle située à 6 mètres pourra se positionner une autre équipe composée d'un même nombre de chiens. Des « Tournois de Flyball » sont ainsi créés. La première équipe ayant ramené le nombre de balles correspondant au nombre de chiens constituant l'équipe sans aucunes fautes sera déclarée gagnante.

e. Licences

Toutes les personnes engagées dans un Tournoi ou à une épreuve de Pass-Flyball (concurrents et préposés), devront être titulaires d'une licence ou carte conducteur CNEAC Flyball de l'année en cours à la date de la manifestation. Les mineurs sont également les bienvenus à condition d'être eux-aussi licenciés « CNEAC Flyball », et de concourir dans les tournois avec un chien titulaire du pass-flyball.

Pour participer au stage 1er niveau de connaissance Flyball, les stagiaires devront être titulaires de la carte de base CNEAC.

Pour participer au stage de monitorat Flyball, les stagiaires devront être titulaires de la carte de base CNEAC, du diplôme attestant du suivi du stage 1er niveau de connaissance Flyball et être moniteur SCC en éducation canine 1er degré.

2. Matériel

a. Homologation du matériel

Lors d'un Tournoi, le juge sera seul habilité à autoriser l'utilisation du matériel nécessaire à la pratique du Flyball. Avant un Tournoi, il sera également chargé de vérifier la conformité au règlement de tous les lanceurs que les équipes lui présenteront.

b. Le lanceur

Le lanceur est un appareil posé au sol, ne présentant **aucun danger pour qui que ce soit**, dont le principe est d'éjecter une balle lorsqu'un chien vient au contact de son panneau avant. Il peut être retenu par sa partie arrière. Ses dimensions maximales ne doivent pas excéder les valeurs d'un volume dont les côtes sont : 60 cms (largeur), 50 cms (hauteur) et 76 cms (profondeur). Il peut être personnalisé aux couleurs d'une Régionale, d'un Club ou d'une Equipe.

Le lanceur est constitué :

- d'un panneau avant, équipé d'une protection destinée à amortir les chocs, déclenchant systématiquement l'éjection d'une balle,

- de **1, 2 ou 3 trous** logés sur la partie avant haute, d'un diamètre très légèrement supérieur à celui d'une balle, par lesquels s'éjectent les balles qui devront lors de leur vol décrire approximativement une trajectoire descendante de 60 cms maximum en direction de la ligne de départ. Lorsqu'elles sont en position d'attente, les balles doivent si possible dépasser légèrement vers l'extérieur de leur logement,
- d'un mécanisme non électrifié et/ou non pneumatisé,
- d'une plate-forme à l'arrière où se positionne le préposé chargé d'insérer les balles et de le stabiliser grâce à son propre poids. La longueur de cette plate-forme n'est pas comprise dans les 76 cms de profondeur maximum réglementaires.

c. Les haies

Les 4 haies d'une même ligne de course sont toutes identiques, fabriquées d'un matériau léger et souple ne présentant pas de danger en cas de destruction par un chien, et d'un poids maximum de 3.3 kgs (pour 2 montants + 1 latte fixe basse + 1 latte de protection) :

- leurs montants d'une hauteur de 75 à 80 cm sont de forme triangulaire avec tous les angles arrondis donnant une meilleure sécurité, même en cas de renversement de l'obstacle. Ils sont espacés entre eux de 60 cms, de couleur blanche et sont fendus par le milieu jusqu'à une hauteur de 40 cms de façon à permettre l'insertion latérale de lattes visant à régler les hauteurs de sauts. Les couleurs et logos sont seulement autorisés sur leurs côtés extérieurs,
- la partie basse du saut est constituée d'une latte fixe blanche surmontée d'une latte amovible de protection de 5 cms, formant à elles deux les 20 cms de hauteur de saut minimum. Leur largeur est de 70 cms, l'épaisseur est de 12mm au maximum ; la partie fixe peut seule accueillir un logo,
- au-dessus, un lot de lattes intermédiaires blanches est prévu pour chaque haie afin de pouvoir proposer des hauteurs de sauts de 20 à 40 cms par tranches de 5 cms, soit : 20 – 25 – 30 – 35 – 40 cms. Ces lattes intermédiaires de 5 ou 10 cms de hauteur en matière flexible s'emboîtent parfaitement dans les montants. Elles mesurent environ 70 cms de largeur et 12mm d'épaisseur au maximum,
- la latte la plus haute est toujours protégée par une mousse ou toute autre protection. On devra toujours tenir compte de la hauteur du saut protection incluse.

d. La paroi arrière

Une paroi de 75 à 100 cms de hauteur en forme de « U » ouvert est placée derrière le lanceur. Elle est **constituée** de 3 panneaux d'environ 2,50 m de long, opaques et rigides :

- le panneau central est positionné 2 m derrière la ligne avant du lanceur et de façon à être parallèle à celle-ci,
- les panneaux latéraux dont l'extrémité, une fois déployés, ne devra ni dépasser la ligne avant du lanceur, ni présenter d'angles saillants.

Rien ne pourra être déposé dans l'espace ainsi créé entre la ligne des lanceurs et la paroi arrière, hormis le lanceur.

e. Les balles

On choisit toujours des balles d'un diamètre, d'une texture et d'une composition adaptés aux possibilités morphologiques du chien. Les balles à utiliser doivent rouler, rebondir, ne pas être percées, d'un diamètre de 5 à 7 cms, et de couleur indifférente.

f. Le filet de séparation

Un filet de séparation, dont la texture doit permettre une **bonne** vision des deux lignes de course par des spectateurs placés des 4 côtés du terrain. D'environ un mètre de hauteur, il est positionné :

- parallèlement aux deux lignes de course, à 3 mètres du centre de chaque lanceur,
- **uniquement de l'espace situé entre les 2 parois arrières jusqu'à la ligne de départ/arrivée.**

Il est maintenu en place par un nombre suffisant de piquets ne présentant aucun danger dont la hauteur ne doit pas dépasser celle du dit filet.

g. Les piquets de départ

Chaque ligne de course aura son départ matérialisé par 2 piquets **non fixés au sol,** d'une hauteur de 1.20 mètre, et dont les extrémités ne présentent aucun danger pour le passage des chiens. Ils sont positionnés sur la ligne de départ, de part et d'autre de la ligne de course et distants de 1.20 mètre l'un de l'autre.
Ces 2 piquets pourront être remplacés par des piquets cellulaires en cas de chronométrage électronique dûment autorisé par le juge.

3. Terrain de Flyball

a. Généralités

En extérieur ou en intérieur, le maximum doit être fait pour que la surface au sol ne soit pas glissante. Si nécessaire, les lignes de course seront revêtues d'un tapis de matière adéquate d'une largeur d'au moins 0,80m, posé au sol au minimum de la ligne de départ jusqu'à la paroi arrière.
Pour deux lignes de course, un périmètre clos d'environ 15 x 32,50 mètres correspondant à l'aire de jeu est délimité. Il lui est adjoint un sas d'attente situé à l'arrière des aires de départ.
Il est souhaitable que le sas d'attente de chaque ligne de course soit équipé d'une entrée et d'une sortie séparées.

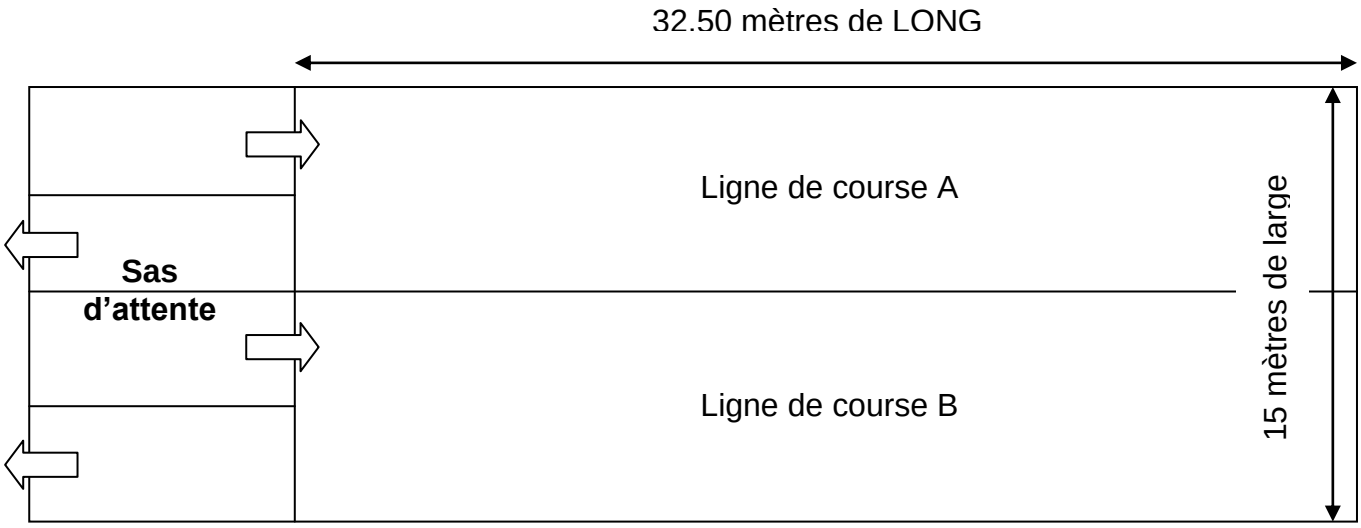

b. Terrain de Flyball et Lignes de course

Un terrain de Flyball est composé de deux lignes de course, chacune comprenant :

- une aire de départ/arrivée, de 15 mètres de longueur minimum,
- une ligne de départ, tracée au sol sur toute la largeur du terrain,
- une ligne des lanceurs, tracée au sol sur toute la largeur du terrain,
- deux piquets d'une hauteur d'environ 1,20m avec protection supérieure, positionnés sur la ligne de départ et distants entre eux de 1,20m,
- 4 haies, distantes entre elles de 3 m, la première étant située à 1,80 m de la ligne de départ,
- un lanceur, placé à 4,50 m de la quatrième haie,
- une paroi arrière, placée à 2 m de la ligne avant du lanceur.

Deux lignes de course identiques seront positionnées parallèlement, distantes de 6 mètres l'une de l'autre mesurés de centre à centre des lanceurs, et séparées par un filet d'une hauteur d'1 mètre environ (voir 2f.)

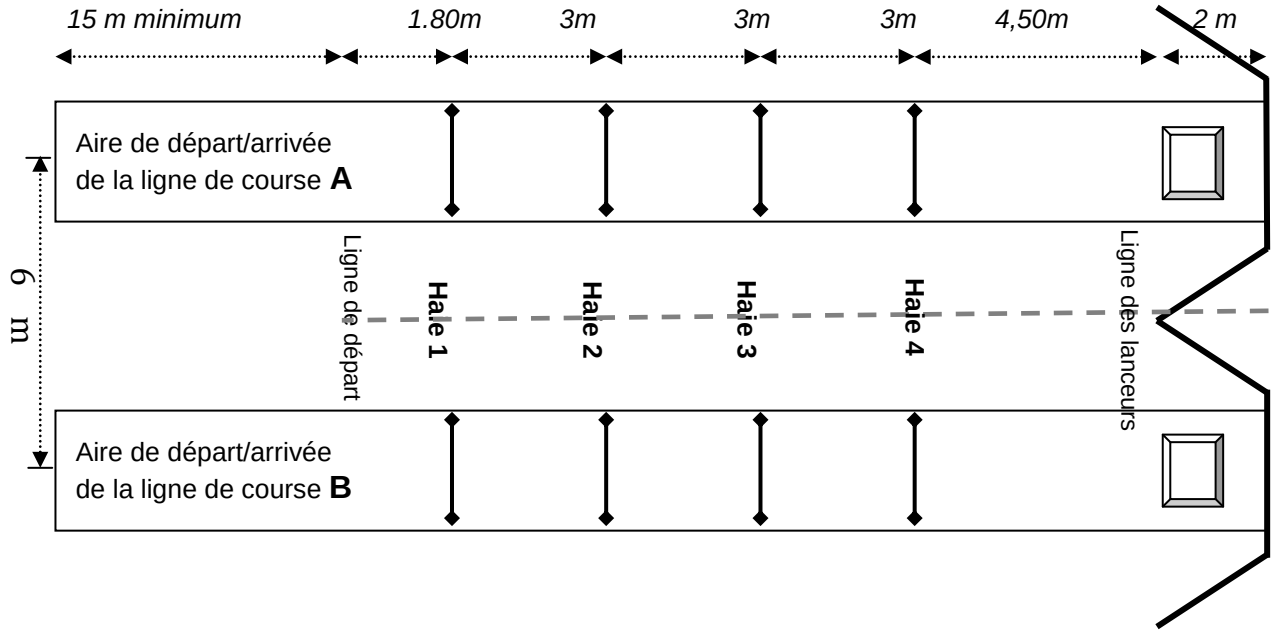

4. L'Equipe de Terrain

a. Généralités

Les personnes choisies par l'organisateur pour ces postes doivent, dans la mesure du possible, demeurer les mêmes tout au long de la journée. Elles sont appliquées, digne de confiance, amicales, courtoises. En outre, il serait judicieux qu'elles aient déjà une connaissance, même minime, des règles françaises du Flyball. Le juge devra veiller à expliquer à chacun clairement et méthodiquement son rôle.

b. L'Equipe

- 2 chronométreurs, équipés chacun d'un chronomètre au 1/100^{e},
- 2 assistants de terrain, équipés chacun d'un drapeau de couleur rouge,
- 2 secrétaires, dont 1 auprès du juge,
- 1 commissaire aux concurrents.

c. Le Secrétariat

Le juge devra préciser à l'organisateur, longtemps avant la date du Tournoi, la façon de gérer efficacement le secrétariat d'un Tournoi de Flyball. Il devra notamment s'assurer de la bonne compréhension et de la bonne rédaction des documents de secrétariat durant le Tournoi. L'emploi du seul logiciel de traitement des données « PROGESCO » est autorisé.

5. Organisation du jeu

a. Généralités

Le fait de pratiquer le Flyball implique d'avoir pris connaissance et d'accepter totalement la charte de déontologie des disciplines gérées par la CNEAC. Chaque pratiquant est sensé placer les intérêts de son chien avant le sien.

Ne sont pas aptes à la pratique du Flyball lors des Tournois :

- les chiens de moins de 18 mois,
- les chiennes en chaleur,
- les chiens blessés ou convalescents,
- les chiens agressifs dont l'exclusion devra être signalée par le juge, dans son rapport à la CNEAC et au GT Flyball.

Les équipes de 3 ou 4 devront êtres constitués de chiens d'au moins deux races ou types différents.

b. Les équipes et le préposé

- **Chaque équipe a le choix d'utiliser le lanceur mis à disposition par l'organisateur ou le sien à condition qu'il ait été validé par le juge le jour du Tournoi. Chaque équipe aura quelques secondes pour placer elle-même son lanceur, et autant pour l'enlever.**

- Une équipe est constituée de 2, 3 ou 4 paires (conducteur + chien) différentes ainsi que d'un préposé au lanceur, debout derrière le lanceur, qui sera chargé d'insérer les balles au fur et à mesure de la mise en course des chiens. Il peut encourager verbalement les chiens de sa propre équipe, mais ne peut en aucun cas les stimuler par des gestes quels qu'ils soient.
- Des jeunes conducteurs et/ou des seniors peuvent composer ensemble une même équipe de Flyball, ils doivent cependant être tous d'un même club lors de leur engagement.
- Un préposé d'un autre club proposé par le juge peut être ponctuellement rajouté à une équipe constituée, ceci afin de faciliter l'organisation d'un Tournoi ; il devra également être licencié CNEAC Flyball.
- Toujours afin de faciliter l'organisation d'un Tournoi, un juge peut décider d'unir des concurrents seuls de clubs différents afin de créer une équipe. Il devra recueillir le consentement respectif et définitif des concurrents. Cette équipe sera nommée « mixte », elle aura un caractère d'exception et ses résultats ne pourront pas être enregistrés sur les classements nationaux. Enfin, le juge a toute latitude pour scinder des équipes constituées afin de faciliter l'organisation des tableaux de brassage.

c. Hauteurs des sauts

Pour tous les chiens d'une équipe, la hauteur des 4 sauts est corrigée en fonction du chien de toise, c'est-à-dire de la taille au garrot officielle (enregistrée sur la licence CNEAC Flyball et vérifiable) du chien le plus petit de l'équipe. Cette taille sera diminuée de 10 cms et arrondie au multiple inférieur de 5.

- Exemple : Si le plus petit chien d'une équipe a une hauteur au garrot de 39 cms, alors 39 moins 10 = 29 arrondi à 25 cms ; tous les chiens de cette équipe sauteront donc à 25 cms.

- Attention : Si le plus petit chien d'une équipe a une hauteur au garrot de 40 cms, alors 40 moins 10 = 30 arrondi à 25 cms (25 étant le multiple de 5 inférieur à 30).

d. Echauffement et récupération

L'effort étant particulièrement bref et rapide, un échauffement progressif musculaire et psychique de chaque chien sera systématiquement pratiqué. Le juge veillera à respecter les temps d'échauffement pour chaque équipe au commencement de chaque épreuve, ainsi que les temps de récupération entre les diverses épreuves.

Le fait pour le propriétaire de présenter sa licence à l'organisateur d'un Tournoi ou d'un passage de Pass-Flyball équivaut à une déclaration de sa part que son chien est en bonne condition physique, qu'il est préparé aux épreuves et qu'il est en état de participer pleinement aux compétitions de la journée.

e. Le départ

Le chien peut prendre son départ en position arrêtée ou en mouvement à l'intérieur de l'aire de départ. Il sera maintenu par son maître grâce à un harnais ne présentant aucun danger pour lui ou pour les autres chiens, qu'il gardera sur lui durant sa course à l'exclusion de tout collier, y compris antiparasitaire, bandana ou autre...

Le juge décompte le départ d'une voix sonore : « 3,2,1, GO ! ». Au GO du juge, les chronomètres seront enclenchés. Ils ne devront être arrêtés qu'au passage du dernier chien validé de l'équipe.

Un faux-départ est signalé lorsqu'une partie du chien dépasse la ligne de départ avant le signal du juge.

Pour l'épreuve 1 et 2, le faux-départ invalide le passage.

Pour l'épreuve 3 (Brassage), le départ doit dans ce cas être redonné une seconde fois. L'équipe peut à ce moment décider d'intervertir son premier chien. En cas de nouveau faux-départ, le jeu continue et l'équipe fautive verra le parcours de ce premier chien non validé ; il devra repasser après le dernier chien de son équipe.

f. La manche

Chaque chien doit sauter les 4 haies dans l'ordre logique, actionner le mécanisme de l'appareil, prendre la balle prévue pour lui, revenir en sautant les 4 haies dans l'ordre inverse et passer la ligne d'arrivée avec cette balle dans sa gueule. Après que le premier chien ait passé la ligne de d'arrivée entre les deux piquets avec n'importe quelle partie de son corps, le deuxième chien peut franchir la ligne de départ, et ainsi de suite pour tous les chiens ainsi que ceux qui doivent rejouer.

g. Les fautes

- Un chien passe la ligne de départ avant que le chien précédent n'ait passé la ligne d'arrivée,
- Une équipe qui effectue un deuxième faux-départ sur l'épreuve 3 (brassage),
- Un chien qui ne saute pas au moins une des 8 haies,
- Un chien qui revient sans la balle ou avec une balle autre que celle prévue pour lui,
- Un conducteur qui franchit la ligne de départ avec n'importe quelle partie de son corps,
- Un chien qui est aidé par le préposé au lanceur ou par toute autre personne pour récupérer la balle au lanceur,
- Un chien qui franchit la ligne d'arrivée en dehors des piquets,
- Un préposé qui n'a pas chargé la balle quand le chien se présente.

Ces chiens doivent rejouer après le dernier chien de l'équipe dans l'ordre des fautes commises.

h. Haies renversées

Quand un chien renverse ou casse une haie, la manche est immédiatement perdue pour son équipe. Elle se poursuit tout de même pour l'autre équipe qui se retrouve ainsi en position de pouvoir gagner la dite manche.

Les deux équipes seront considérées ex-aequo si un chien de chacune des deux équipes renverse ou casse un haie dans une même manche ; dans ce cas, la manche est à rejouer.

i. Souillures

Quand un chien fait ses besoins sur le terrain, la manche est perdue pour son équipe. Elle se poursuit tout de même pour l'autre équipe qui se retrouve ainsi en position de pouvoir gagner la dite manche.

j. Extérieur du terrain

Si une balle ou si un chien sort du terrain préalablement délimité, le passage ou la manche sont perdues pour l'équipe. Elle se poursuit tout de même pour l'autre équipe qui se retrouve ainsi en position de pouvoir gagner la dite manche.

k. L'arrivée

Pour l'épreuve 3 (brassage), la première équipe dont tous les chiens ont terminé leur parcours avec succès gagne la manche. Une manche peut également être gagnée si l'équipe adverse ne se présente pas au départ.

l. Perturbations

Quand un chien ou un membre d'une équipe dérange l'autre équipe pendant la course, l'équipe fautive perd la manche (y compris les perturbations dans l'aire de départ/arrivée). Par perturbation, il faut entendre qu'un chien ou qu'un membre de l'équipe A gène un chien ou un membre de l'équipe B dans l'accomplissement de son parcours.
Egalement, un chien qui serait présent dans la même ligne de course durant le passage d'un autre chien de sa propre équipe entraîne la perte de la manche pour cette équipe.

6. La Compétition

a. Généralités

Les compétitions de Flyball s'appellent des « Tournois de Flyball ».

b. Programme

Le déroulement d'un Tournoi sera toujours le même. Les 4 épreuves seront entrecoupées de pauses dont la longueur sera établie en fonction des conditions climatiques (chaleur) et des impératifs d'organisation :

- Passage des Pass-Flyball, nécessaire pour participer aux autres épreuves. Le juge vérifie la capacité du chien à pratiquer le principe fondamental du Flyball (voir 1c) qu'il valide d'un certificat de Pass-Flyball (3 essais possibles),
- Epreuve Individuelle (Epreuve 1) : tous les chiens engagés concourent seuls sur une ligne de course et effectuent 1, 2 ou 3 passages. Leur meilleur temps est validé et enregistré au classement national,
- Epreuve par Equipes (de 2, de 3 et de 4 chiens) (Epreuve 2) : toutes les équipes engagées concourent seules sur une ligne de course et effectuent 1, 2 ou 3 passages. Leur meilleur temps est validé et enregistré au classement national,
- Brassage des Equipes (de 2, de 3 et de 4 chiens) (Epreuve 3) : toutes les équipes ayant le même nombre de chiens concourent en tableau de 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 équipes, c'est-à-dire que chaque équipe va rencontrer toutes les autres lors de différentes parties. Chaque partie se divise en manches. Lorsqu'une manche est gagnée, le juge attribue 1 point. La première équipe à avoir 2 points gagne la partie. En fin de tableau, les points sont additionnés et le classement est ainsi édité.

c. Validation des résultats

Le juge remettra le jour du Tournoi une feuille de résultats à chaque équipe. Il enverra au secrétaire de la CNEAC ainsi qu'au Responsable National du GT Flyball le rapport de jugement dans les 15 jours qui suivent la date du dit Tournoi **(soit via PROGESCO, soit via le fichier word téléchargeable sur www.cnea.net)**

d. Compilation des résultats nationaux

Le GT Flyball est chargé par la CNEAC de publier la liste des chiens ayant réussis leur Pass-Flyball, ainsi que de la compilation et de la publication des résultats de chaque Tournoi de Flyball sous forme de classements annuels nationaux.

a. Finale Grand-Prix de France Flyball de la SCC

Chaque année sera organisée une Finale Nationale dénommée « Grand-Prix de France Flyball de la SCC ». La préparation, la planification et le déroulement de cette grande fête du Flyball sont consignés sur le Cahier des Charges et la Convention ad hoc.

7. Le « PASS-FLYBALL »

Une épreuve de passage de « PASS-FLYBALL » peut être organisée avec l'accord de la Société Canine Régionale lors d'un concours d'Agility, d'un Tournoi de Flyball, d'une Journée découverte, d'un Stage Flyball ou lors de toute manifestation publique.
L'organisateur veillera à mettre en place une seule ligne de course telle que définit à l'article 3b du présent Règlement, sur une aire de jeu délimitée et cloturée d'environ 32.50 m x 7,5 m.
Cette épreuve consiste uniquement à vérifier la capacité du chien à pratiquer le principe fondamental du Flyball (voir 1c).
Le « PASS-FLYBALL » est nécessaire pour pouvoir accèder à la compétition. Chaque chien sera autorisé à effectuer 3 essais, et en cas de réussite d'un seul, le juge délivrera le jour-même une carte officielle « PASS-FLYBALL» à présenter lors de tout engagement à un Tournoi.

8. Le « FLYGILITY »

Les règles de ce jeu d'animation, de promotion et de vulgarisation de la discipline « Flyball » seront communiquées ultérieurement.

N - Groupe de Travail Juges : Serge RAFIN.

- **853 manifestations, ont été programmées pour 2011**, sur « Rétrospectives

2010 » et le site de la C.N.E.A.C. - Toutes disciplines confondues
- **922 rapports** de jugement parvenus au coordinateur des juges.

La rubrique « **Observations** » est de plus en plus régulièrement informée sur les rapports de jugement. Cela nous permet de nous rendre compte du déroulement d'un concours et d'apprécier les actions positives, et parfois négatives, intervenues sur les manifestations.
Dans l'ensemble, peu de difficultés majeures.
La plupart des mentions négatives proviennent des concours d'Agility. Pas que cette discipline soit plus insoumise qu'une autre, mais parce que les concours y sont plus nombreux.

Na - Parmi les observations les plus fréquemment émises :
- des zones d'évolution inadaptées.
- Nature du sol ne correspondant pas à la sécurité des chiens. (graviers coupants, trous importants notamment sur les revêtements en bitume, moquette glissante) dimensions de terrain très réduites. (particulièrement en salle)
- Le personnel de terrain a, semble-t-il, posé quelques soucis cette année passée.(secrétaire ou chronométreurs « incompétents »), ou manque de personnes sur le terrain pour assurer toutes les tâches liées au bon déroulement du concours.
- Des concurrents deviennent de plus en plus souvent insultants, voir agressifs envers les juges ou les organisateurs de concours.
- D'autres compétiteurs considèrent que toutes les erreurs faites sur un parcours incombent à leurs chiens et par ce fait, brutalisent leur animal.
- Des concurrents, sans respect pour les autres ou pour les organisateurs, partent d'un concours sans prévenir qui que ce soit, sans raison apparente ou sous des prétextes extravagants.
- Les organisateurs qui oublient que les juges doivent être accueillis de manière décente. Les organisateurs de manifestations doivent au juge « bénévole » une réception et un hébergement conforme au règlement.
- Enfin les chiens agressifs qui provoquent des incidents et parfois des accidents sur d'autres chiens, voire même sur des personnes.

Nb - Autres points à soulignés :
La mise aux normes de **tous les agrès** d'Agility doit être effectuée pour Janvier 2012 –
Nous ne devrions plus voir de montant de haies comportant des éléments saillants en dehors des supports de barres utilisés.
Les haies disposeront de systèmes permettant la mise en place de deux barres.
Les largeurs de la planche de la passerelle et de la balançoire seront de 30 cms
L'écartement entre les poteaux du slalom sera de 60 centimètres.
Le nombre de haies mise à disposition du juge est porté à 14

La gestion des concours « Agility et Flyball » sera effectuée par le logiciel « Progesco »

Je félicite les responsables des clubs et leurs adhérents pour le travail d'organisation des concours. Sachant qu'ils sont le premier maillon de la chaine de la réussite de la manifestation.

Nc - FORMATION 2012 : Je voudrais remercier les clubs qui apportent leur contribution aux formations des candidats juges.
Pour **2012**, le club de **ROCHEMAURE**, Rhône-Alpes, qui va nous recevoir trois fois. Lors des deux sessions théoriques et une session comportant un concours. Le club de

MACON, Bourgogne et le Club de **TARASCON**, Midi Côte d'Azur. Recevrons la promotion des candidats juges 2012.

Merci aux Sociétés Canines Régionales et aux Clubs qui ont œuvré pour que nos finales Nationales 2011 aient été des réussites. **Championnat de France** (Seniors à CIBEINS(01) – à Jeunes conducteurs à ST MAURICE L'EXIL (38)) – **Grand Prix de France de la SCC** (Agility à EYRAGUES 13) (– Flyball à AVIGNON (84), Obérythmée à COMPIEGNE (60) et Cross canin à BLAGNAC (31) – **Finale du Trophée par Équipe** à MIRAMAS (13) .

Je voudrais aussi remercier les juges pour leur dévouement et pour leur disponibilité auprès des clubs.

Les Juges qui ont été qualifiés au cours de 2011 et qui auront la possibilité de juger les sélectifs et championnats 2012 :
Pour l'Agility : Marc ANDREONI, Dominique FAVRE, Régis DIMEUR, Jean-Luc DESSAUX
Pour l'Obérythmée : Roger MOREAU.

Nd - <u>LES GRANDES FINALES 2012</u> :

AGILITY :
- <u>CHAMPIONNAT DE FRANCE</u> : - 12 et 13 Juin à PANAZOL (87)
Juges pressentis : Jacqueline GARRIGUE - Michèle GARCIA – Jean ROUL - Christian GUILLEMARD

- <u>GRAND PRIX DE FRANCE DE LA S.C.C</u>. : 3 et 4 Juillet à SABLE/SARTHE (72)
Juges Pressentis : Michel DURIEUX - Nicolas RENAUD – Christophe MAHOUDEAUX – Jean-Luc RICOUX

- <u>TROPHEE de FRANCE par EQUIPES</u> : - 7 et 8 Août à ANNONAY (26)
Juges pressentis : Daniel MEYRIEUX – Daniel HESSENAUER - Gérard BELFAN - Marie-Jo BOUDIER
- <u>CHAMPIONNAT de FRANCE des JEUNES CONDUCTEURS</u> :
28 octobre à FAREBERSVILLER (57)
Juge pressenti : Stève MEDAUER

FLYBALL : le 29 septembre à SOLENE (59)
Juges pressentis : René RAUWEL
Voir pour un 2ème juge si nécessaire

OBERYTHMEE : 20 – 21 Octobre LA TESTE DE BUCH (33)
Juges pressentis : Mireille POUPARD, Patricia RICHER, Marie-Jo ARGOUD
Voir pour un 4ème juge si nécessaire

Ne - BILAN JUGEMENTS CONCOURS 2011.
* Total des concours programmés sur le bulletin 2011 : **Agility** : 704
* Total des rapports reçus : 837
* Nombre de régions concernées : 23
* Nombre de juges ayant officié :
    - Juges français : 68
    - Juges Etrangers : 16

* Participation de juges étrangers sur : 43 concours
* Nombre de Régions ayant reçu un juge étranger : 10 Régions

- Lorraine : 21 concours
- Alsace : 12 concours
- Rhône-Alpes & St Hubert du nord : 2 concours
- Ile de France – Pays de Loire – Champagne-Ardenne - Midi Côte d'Azur
- Picardie & Seine maritime : 1 concours

* Total des concours programmés sur le bulletin 2011 : **OBÉRYTHMÉE** : 52
* Total des rapports reçus : 40
* Nombre de régions concernées : 17
* Nombre de juges ayant officié :
  - Juges français : 12
  - Juges Etrangers : 1 (St Hubert du Nord)

* Total des concours programmés sur le bulletin 2011 : **FLYBALL :** 44
* Total des rapports reçus : 18
* Nombre de régions concernées : 15
* Nombre de juges ayant officié :
  - Juges français : 9

* Total des concours programmés sur le bulletin 2011 : **CROSS CANIN :** 33
* Total des rapports reçus : 15
* Nombre de régions concernées : 12
* Nombre de juges ayant officié :
  - Juges français : 6

* Total des concours programmés sur le bulletin 2011 : **ATTELAGE :** 16
* Total des rapports reçus : 12
* Nombre de régions concernées : 11
* Nombre de juges ayant officié :
  - Juges français : 3

* Total des concours programmés sur le bulletin 2011 : **FRISBEE :** 1
* Total des rapports reçus : 1
* Nombre de régions concernées : 1
* Nombre de juges ayant officié :
  - Juges français : 1

O - <u>Groupe de Travail Attelage</u> : Gilles AYMARD.

<u>PRESENTATION DE L'ACTIVITE</u>
Cette discipline privilégie l'initiative du chien dans l'épreuve de Régularité en campagne et la complicité du maitre et de son Chien pour l'épreuve d'obstacles.
C'est un moyen pour éduquer son chien, l'équilibrer, lui permettre de prendre des initiatives et mettre en valeur des qualités spécifiques non exploitées dans d'autres activités sportives.
- **Pratique de l'attelage:**
La pratique de cette discipline est accessible à tous les chiens en bonnes santé et condition physique. La hauteur au garrot doit être supérieure à 50cm. Le chien pourra passer son brevet dès 1 an révolu et participer aux concours à partir de 15 mois.
- **Matériel:**
Une charrette "plateau" à quatre roues est obligatoire aux épreuves de brevet et concours sauf pour l'harmonie. Les dimensions figurant sur les plans doivent être respectées
- **Harnachement:**

Les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien pour ne pas le blesser, être les plus confortables possible et respecter les dimensions recommandées.

- **Harmonie:**

C'est la référence historique et l'hommage au chien, auxiliaire de l'homme. L'ensemble de la Charrette (soit charrette + son chargement) ne doit pas dépasser le poids du chien.

- **Épreuves:**

Toutes effectuées sans laisse

-**Brevet:**

Le brevet permet de déterminer l'aptitude du conducteur et du chien (âgé de 12mois minimum) pour participer aux différentes compétitions. Il se compose d'une épreuve de régularité de 5 à 10 minutes, d'une épreuve de 6 obstacles, avec un test de sociabilité.

-**Concours:**

Une épreuve de régularité de 20 à 30 minutes et une épreuve de passage de 15 obstacles.

-Harmonie:

Une épreuve d'Harmonie est obligatoire pour participer au classement général afin de faire référence au passé historique de l'attelage.

Pour chacune de ces épreuves, les chiens de la 2ème catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.

RETROSPECTIVE 2011

- Groupe de travail:

Gilles AYMARD	Région Rhône-Alpes	(Responsable du Groupe)
Eve MERPIT GONON	Région Rhône-Alpes	
Yannick TOINEN	Région Bretagne	
Patrick DALLIERE	Région Centre	

- **LES INTERVENANTS:**

Examinateurs Formateurs:

AYMARD Gilles - MERPIT GONON Eve – TOINEN Yannick

- **Examinateurs en concours et brevet:**

AYMARD Gilles – DALLIERE Patrick – MERPIT GONON Eve – TOINEN Yannick

intervenants Stage d'Initiation:

Dans leur Région, les Délégués Régionaux Attelage et les Moniteurs d'Attelage
Dans les autres Régions, les Examinateurs Formateurs

intervenants Stage de Moniteur:

Les Examinateurs Formateurs

Formations:

-- Stage de Moniteur d'Attelage canin à Ballan Miré les 23 et 24 juillet 2011 (Région Centre)

13 stagiaires, dont 11 brevets de Moniteur et 2 stagiaires en auditeur libre.

La formation théorique et pratique étaient assurées par Yannick TOINEN – Examinateur Formateur "Attelage" CNEAC..

-- Stage d'Initiation à Ville S/Anjou en Rhône-Alpes, les 26 et 27 mars 2011 avec 15 stagiaires

(A la suite du stage, lancement d'une section Attelage à Bourg en Bresse)

- **Faits marquants et Présence Grandes Manifestations:**

BRETAGNE: Création Section Attelage à Plouguerneau (29)
LORRAINE: Exposition Canine Internationale de Metz
FRANCHE COMTE: Championnat de France de Ring
HAUT RHIN: - Création Section Attelage à Habsheim
- Nationale Élevage Bouvier des Flandres et d'Ardennes

CHAMPAGNE ARDENNE: Création Section Attelage à A.C.Issoise
CENTRE: Création Section Attelage à Entente Canine Dunoise
RHONE-ALPES: - Création Section Attelage à Bourg en Bresse
- Championnat de France Agility à Cibeins

- **Concours 2011:**

		Participants	
Mars	St Dizier USCUJB	30	
Avril	St Agathon EAC	17	
Mai	CEC Néronde 42	18	
Mai	Solgne CC	23	
Juin	Bourgoin CESC	24	
Juillet	Bains	19	
Août	Chambord	20	
Septembre	Compiègne Ec	15	
Septembre	Changé ECAV72	24	
Octobre	ACJS Jeurre	25	
Octobre	Cercle Girondin	5	
Novembre	Ballan Miré	30	(Concours National France)

Licences 2011:
L'activité "Attelage "compte 141 licences en 2011 soit une progression de 10 % en licences et 20% en nombre de clubs. (36 Clubs ont une section Attelage et 16 chiens ont un 2ème conducteur)

Compte Rendu Groupe de Travail:
Proposition de Modification du règlement
Modification du Cursus de Moniteur d'Attelage
Mise à jour des schémas des dimensions des obstacles

OBJECTIFS 2012
- Création de section Attelage dans les Clubs
- Stage d'Initiation et de Moniteur pour faire connaître et développer l'activité

- **Stage d'INITIATION:**
Cette formation s'adresse à tous les licenciés titulaires de la carte de Base CNEAC ou de la Licence CUN. Stage sur 1 ou 2 jours en fonction des inscrits et de leur demande Présentation avec rétroprojecteur (2 à 3h) du matériel, des obstacles, du règlement et des différentes épreuves d'un concours.
Disposer d'un attelage avec harnais au Club. Passage de baptêmes à tous les inscrits
Mise en place de parcours d'obstacles, a minima les 6 obstacles du brevet

- **Stage de MONITEUR:**
Cette formation s'adresse aux Moniteurs d'Éducation 1er degré et est validée par un monitorat d'attelage à l'issue d'un QCM. Le stage s'effectue sur 2 jours avec une présentation avec rétroprojecteur (6h) du matériel, des dimensions des obstacles, des différentes épreuves d'un concours, des techniques pour réussir un baptême d'attelage, la création d'un parcours d'obstacles pour un concours, la recherche et la validation en domaine public d'un parcours de Régularité. Un rappel sur la Cynophilie (1h) et un QCM pour valider la formation du Monitorat.

- **CONCOURS 2012:** (Département-Club-Mois)

52	St Dizier	Mars	22	St Agathon	Avril	88	St Dié	Avril
42	Néronde	Mai	45	Checy	Juin	38	Bourgoin	Juillet
43	Bains	Juillet	41	Villesavin	Août	60	Compiègne	Sept

01	Bourg/Bresse	Sept	72	Changé	Sept	39	Jeurre	Oct
33	Tresses	Oct	37	Ballan	Nov			

- **STAGES 2012:**
- Initiation en cours
- Monitorat à Néronde 42 les 21 et 22 avril 2012 (Club Canin Val de Loire 42 Rhône-Alpes)

P - Groupe de Travail Obérythmée : Annie DUCHEMIN.

Rencontre :
Réunion avec les Juges le vendredi à 16h sur le site du GPF à Compiègne pour étudier la proposition de règlement HTM et FREE ainsi que le système de notation
Un mail a été envoyé en ce sens à tous les juges Obérythmée.
Présent à la réunion : Annie DUCHEMIN, Yolande GORGE, Denis GORGE, Michèle GARCIA, Suzie FELIX, Brigitte GRIFFOULIERE, Daniel MEYRIEUX, Sandra LEPRETRE, Marie-Jo ARGOULD,

Demande de réunion :
Le G.T. souhaite réunir les juges d'Obérythmée au siège de la SCC à Aubervilliers pour mettre au point l'organisation et les jugements des concours en application du nouveau règlement.

Souhait : Il serait souhaitable de ne pas organiser de concours le même week-end que le GPF qui est la seule finale de la discipline,

Pour l'année 2011 :
580 licences
10 stages
57 concours

Rappel : tout stage doit être suivi d'un compte rendu et de l'expédition au secrétariat de la CNEAC de la liste des participants. Cette feuille se trouve en téléchargement sur le site.

Annulation du Championnat du Monde OBR prévu les 8 ,9 et 10 juillet a Villepinte lors de la Mondiale de Race
2012 GPF prévu a la Teste de Busch en Gironde les 20 et 21 Octobre
2013 Tarascon date a définir

2012 sera une année de mise en place du nouveau règlement
le règlement est applicable de 2012 à 2017 voir Comte rendu 4e trimestre 2011 et site
Dans beaucoup de régions, démonstrations OBR, articles de journaux et mise en valeur du travail des maîtres et chiens par nos délégués, nos licencies avec l 'appui de nos CTR, un grand merci pour leur engagement.

Précisions :
Si le concurrent désire présenter lors d'un même concours une chorée Solo en Free et une en HTM , il remplit 2 feuilles d 'inscription distinctes et paie 2 engagements, il aura 2 numéros de dossards

Sur la feuille d'engagement, la chorée supplémentaire(qui peut être de 5 euros par exemple) concerne le duo ou équipe

En HTM

Les 10 positions donnent lieu a notation, les 25 % de free servent essentiellement a changer de positons et seront pris en compte dans la partie artistique et fluidité,

En FREE STYLE : tout compte
La notation pourra se faire avec 2 chiffres après la virgule.
L'inscription d'un chien en HTM concourant déjà en niveau intermédiaire ou avancé en Free style pourra se faire dans le même niveau ou a un niveau inférieur

Dans le règlement 8ba il est écrit :
« un minimum des deux tiers de la chorégraphie doit consister en du Helwork »
a la place de deux tiers, lire trois quarts(75%)

le concurrent ayant obtenu 2 excellents en 2011 conserve la possibilité de changer de niveau même s'il obtient en 2012 des TB avec le nouveau règlement

GRAND PRIX DE FRANCE D'OBERYTHMEE ET CHALLENGE EUROPEEN 2011
Cette année le 6ème Grand Prix de France d'Obérythmée s'est déroulé les 19 et 20 novembre à Compiègne.
Malgré l'absence des 1er pas (décision prise en 2011), le nombre de participants était tout de même élevé :
Seniors solo
60 novices
19 intermédiaires
15 avances dont 11 Belges
Duo novice : 5 - Duo avance : 1 - Juniors solos : 5 - Avance : 1 - Handi OB : 2

Quatre juges étaient présents pour noter et départager les concurrents :
- Denis GORGE et Mireille POUPARD pour les novices en solo,
- Yolande GORGE et Daniel MEYRIEUX pour les intermédiaires en solo junior et sénior, les avancés en solo junior et sénior, les duos en novice et avancé, ainsi que les handis OB en novice solo.

Région Dordogne : *Déléguée obéissance rythmée: Nathalie CHAUTARD*
16 rue Civoir - 87430 VERNEUIL SUR VIENNE – 06 87 27 27 11 47
nathalie.chautard@wanadoo.fr

Nouveaux Intervenants :
Stage clicker : Annie DUCHEMIN.
Stage OBR : Lucien DERHS.

Q - Groupe de Travail Handis : Amelie DUTREY-PUYMIRAUD.

En 2009, la CNEAC a souhaité ouvrir une nouvelle catégorie de licenciés pour ces différentes disciplines (Agility, Flyball, Obérythmée, Chiens visiteurs, ….).
La catégorie « HANDI » était née.
Réservée aux personnes atteintes d'un handicap physique, elle permet de concourir comme les concurrents valides, sur les mêmes parcours, mais avec un classement qui leur est propre.
Cinq classes ont été définies suivant le handicap de la personne :
- Classe 1 : Compétiteur ayant un handicap nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant électrique.
- Classe 2 : Compétiteur ayant un handicap nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant manuel.

- Classe 3 : Compétiteur ayant un handicap entrainant de forts troubles de la mobilité et pouvant avoir besoin d'une assistance matérielle (béquilles, cane, déambulateur,…).

- Classe 4 : Compétiteur ayant un handicap entrainant des troubles de la mobilité, avec ou sans nécessité d'utiliser un matériel technique.

- Classe 5 : Compétiteur ayant un handicap n'entrainant pas de difficultés motrices (troubles visuels, …) mais pouvant nécessiter un repère sur le chien ou un guide.

Au fil de ces trois années, l'effectif des licenciés de cette catégorie n'a fait qu'augmenter et pour 2012, 26 compétiteurs ont déposé une demande de licence. Cette montée en puissance régulière montre l'intérêt de la compétition pour ces personnes qui doivent souvent se surpasser pour se confronter aux mêmes difficultés des épreuves que les compétiteurs valides et aux autres concurrents de la même classe de handicap.
En 2010 et 2011, sur proposition du président de la CNEAC, les licenciés « Handi » pouvaient s'inscrire à la coupe de France et à la Finale du Grand Prix de France, sans passer par les sélectifs. La représentation de la catégorie, cette année, en finale a ainsi augmenté avec 5 équipes inscrites à la Coupe de France à Annonay et 10 au GPF d'Eyrague.
Nous avons le plaisir de noter la participation d'une équipe de 4 concurrentes pour représenter la France aux « Paragility World Cup » qui avaient lieu aux Pays Bas le premier week end de septembre 2011. Cette prestation s'est concrétisée par le titre de vice championne du monde pour Chrystelle BELLIARD et sa chienne A'belle en cat. 5.
En octobre, sur proposition de la CNEAC, Isabelle KERFURIC avec sa chienne Dolce Vita et Julie BOUQUELLE avec Boushra, toutes deux licenciées Handi classe 3, ont participé à une démonstration d'un parcours d'Agility, lors des Championnats du Monde d'Agility se déroulant à Liévin. Leur évolution sur ce parcours a retenu l'attention des spectateurs français et étrangers.
Fort de cette excellente prestation et des brillants résultats obtenus aux PAWC, il est sur que la motivation des compétiteurs de la catégorie Handi ne devrait pas faiblir et que d'autres personnes viendront encore gonfler les effectifs de cette catégorie pour qu'avec les valides ils soient encore plus nombreux «ENSEMBLE TOUJOURS AU DEPART».

2012 :

29 licences Handi à ce jour
L'accès aux GPF et coupe de France handi Agility se fera comme l'an passé avec inscription directe auprès des CTR. Il est important de respecter les délais d'inscriptions.

R - Groupe de Travail Education : Ecole du chiot, René VILLELA.

Objet : Réunion du 8 Janvier : Intervention GTE

Mesdames, Messieurs,
Je vais vous entretenir de quelques pôles d'activité du GTE :
Le CAESC et le TAESC dont je m'occupe personnellement et « l'Ecole du Chiot de la SCC » qui mobilise une équipe dévouée et performante composée de Maryvonne MAHLER, Corinne MARTIN, Jean BONY et Jean-Claude NAVARRET.

CAESC/TAESC :

CAESC :
103 réalisations représentant 648 certificats attribués indiquant s'il le fallait la bonne santé en licenciés de la CNEAC !
TEASC :
11 réalisations soient 140 personnes accueillies sur le domaine public.

Le CAESC est ouvert à tous les membres des clubs affiliés ou en stage d'affiliation, pour obtenir le label de « Bon Maître » qui finalise des mois d'apprentissage et met en valeur

les capacités et les connaissances des maîtres en notions canines, en droit et devoirs des propriétaires, en connaissances civiques, législatives, et du respect de l'environnement.
Le CAESC antérieur au CSAU de la CUN représente pour la SCC et la CNEAC le témoignage de la volonté de s'impliquer de plus en plus dans la formation des propriétaires de chiens, de contribuer à une meilleure intégration du chien dans la société, dans le respect de l'animal, de l'environnement et des personnes.
Un précis « Eléments utiles pour le CAESC » est à votre disposition pour vous guider dans la mise en place d'un CAESC.
Je déplore la déviation qui est faite du CAESC en le limitant souvent à un passage obligé pour obtenir une licence sportive au détriment de son usage interne au club, permettant un rapprochement entre le maître qui a fait la démarche de se rendre dans un club pour éduquer son chien et le moniteur qui lui consacre son savoir pour le faire progresser en éducation canine ; ce qui mériterait une préparation valorisante pour les deux parties.
J'entretiens cependant l'actualisation des questions/réponses de la partie législative du CAESC ainsi que l'envoi dans les meilleurs conditions possibles des documents dont vous avez besoin pour vos réalisations.

Rappel des trajets en vigueur pour l'organisation des CAESC :

* Long : Club, CTR, Régionale, CTR, GTE.
* Raccourci : le CAESC se déroulant au sein d'un club : Club, GTE, information du GTE au CTR avec possibilité d'informer la régionale.

Convention ville et Education Familiales marquent le pas et nécessiteraient une meilleure implication des responsables de clubs pour ne pas déserter une place qui sera à comblée avec le temps par des initiatives privées.

L'ECOLE DU CHIOT

*Naissance de l'Ecole du Chiot, à Carcassonne, en Mars 2002.
*Nous sommes concernés pour développer une meilleure image du chien, par la formation des maîtres et l'éducation des chiots.
*600 000 chiots naissent chaque année. 5000 sont inscrits à l'Ecole du Chiot, soit -1% !
*Jusqu'en 2009 l'Ecole du Chiot a stagné en représentativité promotionnelle, faute de moyens financiers, avec, cependant, l'installation des idées sur une nouvelle approche du chiot, l'élaboration d'un livret Ecole du Chiot, et la formation de moniteurs.
*La grande aventure de l'Ecole du Chiot de la SCC a démarré par le GTE élargi le 19 Mars 2009 à Lunel.
Lancement officiel de la promotion de l'Ecole du Chiot, le 20 Mars, en partenariat avec la Société Royal Canin depuis le campus d'Aimargues, de cette société, devant 120 personnes, suivie d'une Rencontre à la SCC, le 23 Janvier 2010, réunissant 90 personnes.
Partenariat comprenant une charte assortie d'une aide à la formation.

*** Objectifs :**

SCC : Accroitre la légitimité du chien, dés la période de croissance.
CNEAC : éduquer le chiot depuis l'acquisition jusqu'à la confirmation.
Partenaires commerciaux (Royal Canin et Eukanuba) assurer une alimentation nutritionnelle pendant la période de croissance.
***Buts du GTE** composé de Maryvonne MAHLER, Corinne MARTIN, Jean BONY, Jean-Claude NAVARRET :
Promouvoir les valeurs éducatives de la CNEAC pour une action en faveur de l'Ecole du Chiot de la SCC ;
Action de relation directe avec les CTR et les Délégués en Educations canine régionaux ;
Veiller au bon déroulement des actions proposées, faire remonter les initiatives intéressantes en faveur de nos préoccupations et du chien en général.

***Résultats :**

1365Moniteurs Ecole du Chiot formés sur le territoire depuis 2004.
371 Clubs Habilités Ecole du Chiot de la SCC.
De nombreuses cérémonies de groupe, au cours d'événements importants, ou locales, de remise de Plaques distinctives et de diplômes après la dixième leçon.
Pour l'année 2011 :
12 stages représentant 347 moniteurs et 69 clubs supplémentaires habilités,
10 actions promotionnelles avec la Société Royal Canin, une avec la société Eukanuba)
A disposition :
CD Ecole du Chiot, deux dossiers presse, diaporama du GTE de présentation adaptée au cours des stages, remaniement du livret initial Ecole du Chiot, nombreux articles de fond sur la presse canine nationale.
***Demande officielle de modification du stage** pour favoriser la pratique et former de véritables ambassadeurs Ecole du Chiot auprès des clubs.
***Nouvelles propositions :**
Elaboration d'une carte de France des différents clubs habilités Ecole du Chiot de la SCC ;
Enquête de perception de L'Ecole du Chiot auprès des clubs habilités ;
Se rapprocher de la Presse féminine ;
Invitation à la promotion auprès des régionale par les CTR.
Conclusions :
La croisade de l'Ecole du Chiot de la SCC ne peut laisser indifférent le Ministère dont nous dépendons, les régionales canines, les associations de défense des animaux, les médias, sur l'apport de l'éducation canine précoce et rationnelle favorisant le développement comportemental harmonieux du « Membre de la Famille » qu'est devenu le chien , au fil des dernières années, pour atteindre, demain, le statut envié de « Chien Citoyen », éduqué avec un maître civilement responsable et respectueux du cadre de vie.
L'Ecole du Chiot en devenant incontournable modifiera le comportement de nos chiens, de nos maîtres, en donnant aux clubs canins une reconnaissance « d'utilité publique ».

Prévisions 2013 :
Réunion CTR 2013 : 12 et 13 janvier.
Réunion des Juges 2013 : 26 et 27 janvier

Fait à Fabregues, le 18 janvier 2012.
Le Président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER.
Le secrétaire de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA.